



Conseil Municipal

OLORON SAINTE-MARIE

Séance du 4 mars 2026

Liste des présent·e·s

MAIRE :

M. Bernard UTHURRY

ADJOINT·E·S :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ

M. Sami BOURI

Mme Anne SAOUTER

Mme Brigitte ROSSI

Mme Anne BARBET

M. Stéphane LARTIGUE

M. Nicolas MALEIG

CONSEILLER·E·S MUNICIPAL·ALES·AUX :

M. Philippe GARROTÉ

Mme Dominique QUÉHEILLE

M. Raymond VILLALBA

Mme Flora LAPERNE

M. Frédéric LOUSTAU

Mme Céline BODET

M. Saïd SOUITA

Mme Sabine SALLE

M. Patrick NAVARRO

Mme Marie SAYERSE

M. Iñaki ECHANIZ

Mme Françoise STIOPHANE

Mme Monique ASSO

Mme Carine NAVARRO

M. Jean-Paul PORTESSÉNY

M. Jacques MAISONNEUVE

M. Daniel LACRAMPE

M. Clément SERVAT

M. Pierre BAHOU

M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO,
M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE.

Absentes :

Mme Laurence DUPRIEZ

Mme Yona TORCAL

SOMMAIRE

1 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 26 NOVEMBRE ET LE 3 FEVRIER 2026	8
2 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION	19
3a - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL	21
3b - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE	30
3c - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	32
4 - BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPÉS	34
5 – BUDGET DE L'EAU POTABLE : OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉS	35
6 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉS	36
7 – CLÉS DE RÉPARTITION BUDGET PRINCIPAL / BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	37
8 – CLÉ DE RÉPARTITION ENTRE LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	39
9 - REVERSEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE A LA CCHB	40
10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES	41
11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENERGÉTIQUE	42
12 - BOURSES ATELIERS JEUNES 2026	43
13 – RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES 2026 – 2029 : RENOUVELLEMENT DE LA DÉROGATION POUR UNE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUR 4 JOURS PAR SEMAINE	44
14 - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES POUR LA REHABILITATION DU PONT HENRI LACLAU (RD6) ET LA REQUALIFICATION EN VOIE VERTE DU TROTTOIR AMONT	46
15 – APPROBATION DE CONVENTIONS AVEC ENEDIS – PARCELLE BE 0229	50

(La séance est ouverte par Monsieur Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte-Marie, à 18 H 00).

Monsieur le Maire : Je vous suggère d'attendre deux ou trois minutes parce que l'embouteillage dû au feu rouge a peut-être ralenti quelques personnes. Merci.

Bonne soirée à toutes et à tous. On va démarrer, ça va peut-être laisser le temps à certains qui ne sont pas là de pouvoir arriver. Donc, je déclare la séance ouverte. Je vous rappelle, est-ce besoin de le dire, que, pour parler, il faut allumer le micro.

Je salue les téléspectateurs, pour ce dernier Conseil municipal du mandat. Le quorum est atteint et légèrement dépassé.

Le procès-verbal du 10 décembre 2025 est soumis à votre approbation. Est-ce que vous avez, par rapport à ce conseil municipal, des observations à formuler ? des erreurs ? des coquilles ? des lacunes ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui s'abstient sur le compte-rendu de ce conseil municipal du mois de décembre ? Qui vote contre ? Personne ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous demande si vous approuvez la nomination de Sabine SALLE comme secrétaire de séance pour ce conseil municipal historique, le dernier du mandat. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non.

Sabine est élue à l'unanimité pour être secrétaire de ce Conseil. Je demande donc à Madame BISTUÉ de faire l'appel.

Marie-Lyse BISTUÉ : Bonsoir tout le monde.

Mme Marie-Lyse BISTUÉ fait l'appel.

Alors, j'ai signalé quelques départs possibles. C'est parce que nous avons une réunion publique à 19h30, donc l'ordre du jour de ce soir n'est pas très chargé. Mais il se peut que quelques-uns quittent la séance avant.

Monsieur le Maire Bien, Merci, Marie-Lyse.

Je remercie tous ceux qui sont présents de leur présence, ceux qui se sont excusés de leurs excuses, ceux qui se sont fait représenter aussi. Ce Conseil municipal est très majoritairement consacré aux comptes financiers uniques. Et ce Conseil municipal a fait l'objet d'un report, même de deux reports, en raison d'un dysfonctionnement de la plateforme HELIOS. Quesaco, la plateforme HELIOS ?

C'est une application, une plateforme... On salue l'arrivée de Raymond VILLALBA ... C'est une plateforme qui gère les flux financiers des collectivités, des établissements. Cette plateforme a connu quelques dysfonctionnements notoires, puisque la baie de stockage qui recueille toutes les données de l'application, a connu une défaillance qui, en amenant une paralysie partielle dans les opérations comptables, empêchait les collectivités, les établissements publics de parler avec la Direction des Finances Publiques.

Voilà, Cathy GARCES est passée par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, Laurent Paris aussi, et nous aussi, parce qu'à un moment donné, on mettait en doute la possibilité de payer nos agents et nos agentes, et aussi de payer nos factures. Tout ça n'a pas connu de retard, mais en tous les cas, en ce qui concerne le report, c'est en raison de ce dysfonctionnement.

Le compte financier unique, Stéphane le dira, est un document comptable qui centralise, qui synthétise l'ensemble des opérations financières d'une collectivité. Et aujourd'hui, Il s'agit de synthétiser et de regrouper les opérations financières pour l'année 2025. C'est quelque chose qui est obligatoire, qui rassemble ce que jadis, c'est-à-dire il y a quelques années, on appelait le compte de gestion et le compte administratif. Il vise simplement à rendre plus lisible, apparemment, les comptes publics. Une meilleure visibilité aussi à la fois pour les élus, pour les services, bien sûr, et aussi pour les organismes de contrôle, comme la Chambre Régionale des Comptes, par exemple.

Voilà, Stéphane LARTIGUE aura donc la part du lion dans ce Conseil. Il vous expliquera tout cela. Nous aurons aussi quelques délibérations sur les jeunes, sur les ressources humaines, sur les écoles et quelques autres sujets.

C'est le vrai dernier Conseil municipal, parce que le prochain, il aura lieu après les élections municipales. ~~Et donc,~~ Je l'ouvrirai et quelqu'un d'autre le refermera. Par anticipation, j'aurai l'occasion de le dire d'une manière un peu plus officielle et un peu plus détaillée, vous remercie, vous, les élus, pour votre contribution à la conduite des affaires municipales, pour la manière avec laquelle vous avez nourri le débat. Je veux, et j'aurai l'occasion de les magnifier aussi, saluer l'engagement de tout le personnel municipal, dire à chacune et à chacun d'entre eux, des agentes et des agents, que le service public a été rendu avec engagement, avec honneur, et je pense que le dialogue a été permanent.

Nous aurons l'occasion de revenir sur tout cela dans tous les prochains jours. Pour l'heure, j'adresse mes remerciements spécifiques, spéciaux, et je pense que tous ceux qui prendront la parole le feront avec moi, à toute l'équipe de Cathy GARCÈS pour la tenue des comptes, pour l'anticipation, pour les conseils, pour la prévention, pour les rappels à l'ordre, parfois en direction des services, et aussi parfois des élus. Et je souhaite que, par effet de cascade, cet hommage à l'équipe de Cathy GARCÈS rejaillisse aussi sur l'ensemble des agents de la collectivité pilotés par Laurent PARIS, qui, tous, à leur niveau, contribuent à la bonne marche de la Collectivité et à la remontée des données qui nous sont indispensables pour notamment ce Conseil d'aujourd'hui.

Voilà, Je vous remercie de m'avoir écouté, je vous souhaite un bon Conseil municipal et nous allons, s'il n'y a pas d'autres interventions, passer à... Oui, Marie-Lyse.

Marie-Lyse BISTUÉ : Oui, un mot pour toi, justement, puisque c'est le dernier.

Monsieur le Maire : C'est du direct, ce n'est pas prévu !

Marie-Lyse BISTUÉ : Chers collègues, Monsieur le Maire, Cher Bernard, un Conseil municipal particulier, tu l'as dit, particulier parce qu'il est le dernier d'une mandature menée avec dynamisme, et j'ose le dire, réussite, au service des Oloronais, et dans le respect de chacun au sein de cette assemblée. Particulier, parce que, quel que soit le résultat des urnes dans les prochains jours, Bernard, c'est aussi le dernier Conseil municipal que tu présides.

Beaucoup s'accordent à dire que le mandat de Maire est le plus beau des mandats, je le pense. Tu as marqué les deux mandats de Maire de ta personnalité. À la fois avec l'empathie qui te caractérise, et la responsabilité que tu mesures chaque jour. Décider, arbitrer, rassurer, tenir bon quand le vent souffle fort, embarquer, tu le dis souvent, convaincre avec humilité, avec conviction, mais pas pétri de certitudes. Ça donne un peu de souplesse.

Tu le dis souvent, il faut aimer profondément sa ville, mais quand on a le cœur ancré en Barétous, en Lanne-en-Barétous, et beaucoup aimer les gens. Un engagement inscrit dans la durée, plus de 30 années menées avec constance, quel que soit le banc où tu t'exprimes.

Ce dernier mandat marque le début de la transformation de la modernisation de la Ville, de son adaptation aux nouveaux enjeux de notre société. Tu as impulsé un élan pour que sa continuité soit inéluctable.

Un maire laisse toujours une empreinte. Elle ne se mesure pas seulement aux équipements, aux projets, aux réalisations visibles. Elle se mesure à la solidité d'une ville. On parle aujourd'hui de robustesse, la cohésion d'une équipe. Mais ça, c'est un domaine que tu maîtrises parfaitement, fort de ton expérience rugbystique et à la confiance construite et donnée aux habitants. Nous sommes tous de passage ici. Les pages se tournent, mais l'histoire d'une ville ne s'interrompt pas, elle se transmet.

Merci pour tout, pour ton engagement, pour les valeurs que tu as su transmettre, pour ta confiance en l'équipe. Et maintenant, je vous renvoie toutes et tous à la lecture des accords Toltèques, dont tu nous parles si souvent. Le premier : « honorer la vérité dans tout ce que l'on dit et rester fidèle à ses engagements », le deuxième : « quoi qu'il arrive, n'en faites pas une affaire personnelle, numéro 3 : « ne fait pas de suppositions, vérifiez toujours vos dires », et le quatrième : « faites toujours de votre mieux ». Tout un programme. Merci.

[Applaudissements de l'assemblée]

Monsieur le Maire Bien, merci, c'est très bien rédigé, c'est très bien lu, Je ne suis pas sûr que ce soit mérité à 100% au moins autant que tu le dis, mais bon, voilà. Je garde en mémoire que les hommages de ce type-là font de vous un « hommagé ».

[Rires]

Oui, Sami, n'en rajoute pas une couche !

Sami BOURI : Si, précisément, mais de ma part, elle sera brève. Pour saluer au nom de notre groupe, évidemment, Monsieur le Maire, Bernard, le travailleur inlassable que tu as été tout au long de ce mandat, et, bien sûr, les précédents, mais moi, j'ai vécu à tes côtés celui-ci. Travailleur inlassable au service de l'intérêt général, tes capacités à fédérer les énergies, mais aussi à arbitrer, et puis très, très simplement, ton humanité, esprit de camaraderie, jamais oublié. Celui cependant, qui connaît le mieux, évidemment, ton parcours et certainement ta personnalité, c'est notre doyen, qui est aussi le doyen, évidemment du Conseil municipal, donc je laisse quelques mots, enfin autant de mots qu'il souhaite à Raymond VILLALBA.

Raymond VILLALBA : J'ai traversé une épreuve assez difficile ces mois-ci, mais aujourd'hui je voulais y être, à la dernière réunion de ce Conseil municipal, de ces six années où nous avons travaillé, où ça s'est très bien passé. Ce qui me chagrine un peu, c'est le départ de Bernard.

Bernard, Je l'ai connu au dernier mandat de DIESTE. Il avait réussi à s'intégrer. Il avait remplacé Jean-Étienne GAILLAT en tant qu'adjoint au sport, il était connu dans la ville, un grand joueur de rugby.

J'ai une anecdote qui m'avait marqué. On avait municipalité, et DIESTE me dit : « Raymond, Il faut que tu accompagnes une journaliste d'ARTE au stade », et c'était avant les élections. Tu n'étais pas encore adjoint. Bon, une très belle dame. J'essayais un peu de me placer, un peu. Et

malheureusement, quand je suis arrivé au stade, qu'elle a vu Bernard, elle m'a complètement oublié ! Mais c'était... c'était fort !

Et après, on a travaillé ensemble. Des fois, on n'était pas d'accord, surtout. Moi, je suis communiste, il est socialiste. Il y a des fois des différences. C'est vrai que, comme ça a été souligné, l'humanité, c'est ça, c'est ta principale valeur, être humain.

Et c'est vrai que dans les moments difficiles que j'ai traversés il y a quelques jours, il était toujours là, il m'appelait souvent. Merci, Bernard, mais je regrette que tu...

Moi, je reste, tu vois !

Monsieur le Maire : Mais peut-être que je reviendrai en 2033. Merci, Raymond.

Le film était formidable, c'était un très bon moment de rugby, mais plus largement de sport, etc. Ça s'appelait Rugby, Palombes et Chocolat. Il traîne encore par-là sur les réseaux sociaux, vous pouvez le voir. Et vous nous verrez effectivement avec 40 ans de moins pratiquement, ou même plus de 40 ans de moins. Bien, on va le commencer ce Conseil municipal ? Oui, Clément ?

Clément SERVAT : Oui, merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur les propos qui ont été tenus et nous les partageons complètement. Au nom du groupe d'opposition, nous souhaitons nous aussi remercier l'ensemble du personnel de la mairie et des services techniques pour tout le travail réalisé durant ce mandat.

Nous souhaitons aussi remercier l'ensemble des élus, que ce soit de la majorité ou de l'opposition, pour les échanges qu'on a pu avoir durant ce mandat.

Monsieur le Maire, on tient à vous remercier pour votre engagement durant toutes ces années de mandature, d'investissement pour la commune. Nous souhaitons, même si nous n'avons pas été tout le temps d'accord, vous remercier pour toutes vos actions et votre engagement durant toutes ces années. Merci, beaucoup.

Monsieur le Maire : Bien, merci, Clément. Je suis sensible à tout ça, bien sûr. Je ne le fais pas voir parce que mon visage traduit rarement mes émotions, mais je suis très sensible à tout ça. Mais on aura l'occasion de se le dire parmi toutes les choses qu'on doit se dire dans les 15 jours, dans les 3 semaines qui sont à venir. Il y a aussi les choses qui relèvent de l'humain, parce que j'ai été sensible aux mots que vous avez prononcés les uns et les autres, parce que je crois fondamentalement que dans toute action humaine, il y a l'humain qui doit être mis au centre.

Le reste, c'est les « chicailles », et malheureusement les « chicailles », elles ont pour effet de nous séparer. Et on sait tous que des événements plus graves peuvent arriver, des deuils, des disparitions, des maladies, etc. Et que les gros malheurs, ils ont tendance à nous rassembler. Alors, n'attendons pas les gros malheurs pour nous rassembler. Essayons d'être utiles pour nos administrés, et puis donnons aux choses de la politique ordinaire l'importance qu'elle doit avoir, et pas plus, de manière à ce qu'on puisse ensuite, quand on se croise, traverser la rue pour se saluer, et ne pas faire semblant de ne pas se voir.

1 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 26 NOVEMBRE ET LE 3 FEVRIER 2026

Monsieur le Maire Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DÉCISION
1 ^{er} décembre 2025	Louage	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE – BODY NATURE Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Monique TILLOUS BORDE représentant la société « BODY NATURE ». La durée du bail est de 11 jours et a commencé à courir du jeudi 4 décembre 2025 jusqu'au dimanche 14 décembre 2025 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.
9 décembre 2025	Louage	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE – ESAT SAINT PEE Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Monsieur Antoine ROLLAND représentant la société « ESAT SAINT PEE ». La durée du bail est de 10 jours et a commencé à courir du lundi 15 décembre 2025 jusqu'au mercredi 24 décembre 2025 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.
12 décembre 2025	Finances	DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DETR / DSIL 2026 : RENOVATION ET MODERNISATION DES TERRAINS DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL VU la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 approuvant le projet de rénovation et de modernisation des terrains du stade municipal de football, notamment par l'aménagement de terrains de foot synthétiques, moyennant un coût global estimé à 1.600.000 € HT, et le plan de financement prévisionnel. CONSIDERANT qu'il y a lieu de présenter ce projet au titre de la DETR/DSIL 2026,

		<p>Il a été décidé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2026 pour la rénovation et la modernisation des terrains du stade municipal de football, notamment par l'aménagement de terrains de foot synthétiques, moyennant un coût global estimé à 1.600.000 € HT,</p>
12 décembre 2025	Finances	<p>DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DETR / DSIL 2026 : AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC SUR L'AVENUE SADI CARNOT</p> <p>VU la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 approuvant le projet d'aménagement d'un espace public sur l'avenue Sadi-Carnot dont le coût est estimé à 350.000 € HT, et le plan de financement prévisionnel,</p> <p>CONSIDERANT qu'il y a lieu de présenter ce projet au titre de la DETR/DSIL 2026,</p> <p>Il a été décidé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2026 pour l'aménagement d'un espace public sur l'avenue Sadi-Carnot dont le coût est estimé à 350.000 € HT,</p>
12 décembre 2025	Finances	<p>DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DETR / DSIL 2026 : CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE SUR LE STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL</p> <p>VU la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 approuvant le projet de construction d'un club house sur le stade municipal de football, dont le coût est estimé à 515.000 € HT, et le plan de financement prévisionnel,</p> <p>CONSIDERANT qu'il y a lieu de présenter ce projet au titre de la DETR/DSIL 2026,</p> <p>Il a été décidé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2026 pour la construction d'un club house sur le stade municipal de football, dont le coût est estimé à 515.000 € HT,</p>
15 décembre 2025	Finances	<p>SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</p> <p>CONSIDERANT le besoin de financement au titre des investissements de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville,</p> <p>CONSIDERANT l'offre de l'Agence France Locale,</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant total de 800.000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Montant du crédit</u> : 800.000 euros • <u>Date de mise à disposition des fonds</u> : 24/12/2025 • <u>Date d'échéance finale</u> : 20/12/2045 • <u>Date de 1^{ère} échéance</u> : 20/03/2026 • <u>Nombre d'échéances</u> : 80 • <u>Durée</u> : 20 ans • <u>Type de taux</u> : taux fixe • <u>Taux</u> : 3,88 % • <u>Base de calcul des intérêts</u> : 30/360 • <u>Fréquence de paiement des intérêts</u> : trimestrielle • <u>Commission de gestion</u> : néant • <u>Commission d'engagement</u> : néant • <u>Mode d'amortissement</u> : linéaire • <u>Fréquence d'amortissement du capital</u> : trimestrielle <p>Il a été décidé de signer le contrat de prêt sur les bases ci-avant définies.</p>

<p>15 décembre 2025</p>	<p>Finances</p>	<p>SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</p> <p>CONSIDERANT le besoin de financement au titre des investissements de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement collectif de la Ville,</p> <p>CONSIDERANT l'offre de l'Agence France Locale,</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant total de 595.000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Montant du crédit</u> : 595.000 euros • <u>Date de mise à disposition des fonds</u> : 24/12/2025 • <u>Date d'échéance finale</u> : 20/12/2055 • <u>Date de 1^{ère} échéance</u> : 20/03/2026 • <u>Nombre d'échéances</u> : 120 • <u>Durée</u> : 30 ans • <u>Type de taux</u> : taux fixe • <u>Taux</u> : 4,10 % • <u>Base de calcul des intérêts</u> : 30/360 • <u>Fréquence de paiement des intérêts</u> : trimestrielle • <u>Commission de gestion</u> : néant • <u>Commission d'engagement</u> : néant • <u>Mode d'amortissement</u> : linéaire • <u>Fréquence d'amortissement du capital</u> : trimestrielle <p>Il a été décidé de signer le contrat de prêt sur les bases ci-avant définies.</p>																																			
<p>19 décembre 2025</p>	<p>Finances</p>	<p>M57 - FONGIBILITE DES CREDITS – DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE AU SEIN DE LA MEME SECTION</p> <p>CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits entre les chapitres d'opération 500 - Voirie et 735 - Aménagement de voirie, pour permettre le paiement de la révision de prix sur cette dernière opération,</p> <p>Il a été décidé de procéder aux virements de crédits comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="459 1451 1445 1742"> <thead> <tr> <th colspan="7">Section d'investissement</th> </tr> <tr> <th>Opér.</th> <th>Sens</th> <th>Nature</th> <th>Fonction</th> <th>Libellé opération</th> <th>Libellé nature</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>500</td> <td>Dépenses</td> <td>2151</td> <td>845</td> <td>Voirie</td> <td>Réseau de voirie</td> <td>- 100,0</td> </tr> <tr> <td>735</td> <td>Dépenses</td> <td>2151</td> <td>845</td> <td>Aménagement de voirie</td> <td>Bâtiments administratifs</td> <td>+ 100,0</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Total</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>	Section d'investissement							Opér.	Sens	Nature	Fonction	Libellé opération	Libellé nature	Montant	500	Dépenses	2151	845	Voirie	Réseau de voirie	- 100,0	735	Dépenses	2151	845	Aménagement de voirie	Bâtiments administratifs	+ 100,0	Total						0,0
Section d'investissement																																					
Opér.	Sens	Nature	Fonction	Libellé opération	Libellé nature	Montant																															
500	Dépenses	2151	845	Voirie	Réseau de voirie	- 100,0																															
735	Dépenses	2151	845	Aménagement de voirie	Bâtiments administratifs	+ 100,0																															
Total						0,0																															
<p>29 décembre 2025</p>	<p>Finances</p>	<p>M57 - FONGIBILITE DES CREDITS – DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE AU SEIN DE LA MEME SECTION</p> <p>CONSIDERANT qu'une note établie conjointement par la Direction Départementale des Finances Publiques et le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE PYRENEES-ATLANTIQUES précise les schémas de comptabilisation s'appliquant</p>																																			

		<p>à compter du 1er janvier 2023 aux opérations intervenues entre TE 64 et ses communes membres,</p> <p>CONSIDERANT qu'à la demande de Monsieur le Chef du Service de gestion comptable, il y a lieu de procéder à la régularisation de l'opération relative aux travaux d'éclairage public de la Rue d'Aspe intervenue antérieurement à la parution de la note conjointe mais pour laquelle la commune avait sollicité le financement par emprunt SDEPA (TE64), emprunt dont le remboursement est toujours en cours,</p> <p>CONSIDERANT que pour permettre cette régularisation, il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits entre chapitres pour pouvoir intégrer le montant déjà remboursé du capital de l'emprunt correspondant au compte 168758,</p> <p>Il a été décidé de procéder aux virements de crédits comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="454 629 1447 927"> <thead> <tr> <th colspan="7">Section d'investissement</th> </tr> <tr> <th>Chapitre/O pération</th> <th>Sens</th> <th>Nature</th> <th>Fonction</th> <th>Libellé opération</th> <th>Libellé nature</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ch 16</td> <td>Dépenses</td> <td>168758</td> <td>01</td> <td></td> <td>Autres groupements</td> <td>+ 5.500,00</td> </tr> <tr> <td>Ch. Op 722</td> <td>Dépenses</td> <td>21312</td> <td>213</td> <td>TEPCV</td> <td>Bâtiments scolaires</td> <td>- 5.500,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: right;">Total</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>	Section d'investissement							Chapitre/O pération	Sens	Nature	Fonction	Libellé opération	Libellé nature	Montant	Ch 16	Dépenses	168758	01		Autres groupements	+ 5.500,00	Ch. Op 722	Dépenses	21312	213	TEPCV	Bâtiments scolaires	- 5.500,00	Total						0,00
Section d'investissement																																					
Chapitre/O pération	Sens	Nature	Fonction	Libellé opération	Libellé nature	Montant																															
Ch 16	Dépenses	168758	01		Autres groupements	+ 5.500,00																															
Ch. Op 722	Dépenses	21312	213	TEPCV	Bâtiments scolaires	- 5.500,00																															
Total						0,00																															
<p>30 décembre 2025</p>	<p>Louage</p>	<p>RENOUVELLEMENT D'UN BAIL AU PROFIT DE LA CPAM POUR DES LOCAUX AU 14 RUE ADOUE</p> <p>CONSIDERANT que la ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède un local au 14 rue Adoue,</p> <p>Il a été décidé de signer un bail de location dans le cadre du renouvellement d'un précédent bail de location de locaux au Centre Administratif au bénéfice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,</p> <p>Il est précisé que la durée du bail est de 9 ans et commencera à courir du 1^{er} décembre 2025 jusqu'au 30 novembre 2034 sauf résiliation anticipée par les parties.</p> <p>Il est précisé que cette location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel initial de 11.693,35 €.</p>																																			
<p>6 janvier 2026</p>	<p>Louage</p>	<p>BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE – KOCH LOPEZ MARIANNE JACQUELINE</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Marianne LOPEZ représentant la société « KOCH LOPEZ MARIANNE JACQUELINE ».</p> <p>La durée du bail est de 14 jours et a commencé à courir du lundi 12 janvier jusqu'au 25 janvier 2026 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>																																			
<p>7 janvier 2026</p>	<p>Louage</p>	<p>BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE – LA MODE DES PYRÉNÉES</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Elisabeth PONS Présidente de l'association « LA MODE DES</p>																																			

		<p>PYRÉNÉES »,</p> <p>La durée du bail est de 11 jours et a commencé à courir du lundi 26 janvier au jeudi 5 février 2026 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>												
9 janvier 2026	Louage	<p>BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE – ART ET NATURE</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Céline SCIACQUA Dirigeante de l'entreprise « ART ET NATURE ».</p> <p>La durée du bail est de 17 jours et a commencé à courir du mardi 10 février au dimanche 22 février 2026 inclus</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>												
13 janvier 2026	Finances	<p>VENTE DE BOIS</p> <p>CONSIDERANT que la régie d'assainissement de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE souhaite revaloriser ses bois d'abattage,</p> <p>Il a été décidé de vendre à Monsieur Kevin DOS REIS PINTO 1785 route de Bayonne 64 400 OLRON Ste-MARIE un volume de bois de 30 stères issu des abattages du chemin de Liscle.</p> <p>Le titre de paiement sera rédigé sur la base du devis du 12 janvier 2026 mentionnant un montant de 30,00 € H.T/st correspondant à un montant total hors taxe de 900,00 € H.T</p>												
15 janvier 2026	Location	<p>BAIL PRECAIRE ET REVOCABLE – 17 RUE AUGUSTE PEYRE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville possède un logement de type T3 d'une superficie de 60 m² au 17 Rue Auguste Peyré – 64400 OLRON SAINTE-MARIE</p> <p>Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour ce logement avec Monsieur Nicolas BUGAJ,</p> <p>Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable,</p> <p>Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal,</p> <p>Le loyer s'élève à 546,14 euros mensuels.</p>												
19 janvier	Finances	<p>TARIF DES ACTIVITES – OLRON SPORT CULTURE VACANCES – HIVER 2026</p> <p>Il a été décidé l'application des tarifs d'inscription aux activités proposées dans le cadre de « Oloron Sport Culture Vacances Hiver 2026 » :</p> <p style="text-align: center;">TARIFS OSCV Hiver 2026</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Activité</th> <th style="width: 25%;">Oloronais</th> <th style="width: 25%;">Non oloronais</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">SPORT</td> </tr> <tr> <td>Basket</td> <td style="text-align: center;">10€</td> <td style="text-align: center;">15€</td> </tr> <tr> <td>Tyrolienne et balade raquette</td> <td style="text-align: center;">16€</td> <td style="text-align: center;">24€</td> </tr> </tbody> </table>	Activité	Oloronais	Non oloronais	SPORT			Basket	10€	15€	Tyrolienne et balade raquette	16€	24€
Activité	Oloronais	Non oloronais												
SPORT														
Basket	10€	15€												
Tyrolienne et balade raquette	16€	24€												

		Skate et Graffiti	15€	23€
		Raquette – Raclette	20€	30€
		Raquette et conte 4-6ans	8€	12€
		Journée neige au Somport	16€	24€
		Ski - Scova	14,50€	22€
		Pelote	3€	4,50€
		Judo 4-6ans	6€	9€
		Jujitsu	6€	9€
		Spéléologie	6,50€	10€
		Tir à l'arc	5€	7,50€
		Escrime	3,50€	5€
		CULTURE, ART & PATRIMOINE		
		Atelier artistique	6€	9€
		Atelier artistique 4-5 ans	5€	7.50€
		FA SI LA chantez !	12€	17€
		Masques Géants	6€	9€
		Masques Géants 4-5ans	6€	9€
		Art plastique 4-5 ans	7€	10,50€
		Éveil musical	5€	8€
		Yoga danse famille	7,5€ ou 10€ (2enfants)	11€ ou 15€(2enfants)
		Théâtre	9,50€	14€
		Podcast radio	10€	15€
		Sortie au Baget	2.50€	4€
20 janvier 2026	Commande publique	<p>RENOVATION DES VESTIAIRES DE LA MIELLE – OLORON SAINTE-MARIE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la rénovation des Vestiaires de la Mielle à Oloron Sainte-Marie.</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 15/09/2025 avec remise des offres le 16/10/2025 – 12h00.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché de rénovation des Vestiaires de la Mielle, à l'entreprise suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LOT 1 : PLATRERIE - PEINTURE Société NAYA – Escout - Total HT : 35 620.49 € - LOT 2 : MENUISERIE Société NAYA – Escout - Total HT : 22 140.00 € <p>Le montant total de l'opération s'élève à 57 760.49 € HT.</p>		
26 janvier 2026	Commande publique	<p>ATTRIBUTION DU MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONVERSION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN PELOUSE NATURELLE EN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget (n°110016 Nature : 2031 fonction : 322) la mission de maîtrise d'œuvre pour la conversion d'un terrain de football en pelouse naturelle en terrain en gazon synthétique,</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique qui a été mise en ligne le 05/11/2025 avec remise des offres le 28/11/2025 à 12h00, la conclusion de l'analyse des offres réalisée le 29/12/2025,</p> <p>ARTICLE 1 : DECIDE que la mission de maitrise d'œuvre pour la conversion d'un</p>		

		terrain de football en pelouse naturelle en terrain en gazon synthétique est attribuée à TOPONYMY, 16 chemin de Niboul, 31200 TOULOUSE pour un montant de 40 458, 80 € HT (toutes tranches confondues).
26 janvier 2026	Commande publique	<p>DIAGNOSTIC AMIANTE, PLOMB, TERMITES MAISON COMBELLAS</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires au diagnostic amiante, plomb, termites de la Maison Combellas à Oloron Sainte-Marie.</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée conforme à l'article R.2123-4 du Code de Commande Publique, lancée en date du 06/10/2025 avec remise des offres le 21/10/2025 – 12h00, 7 prestataires ont été consultés dans le cadre d'une procédure restreinte sur le profil acheteur de la Commune d'Oloron Sainte-Marie : www.demat-ampa.fr.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché de diagnostic amiante, plomb, termites de la Maison Combellas, à l'entreprise suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LOT UNIQUE : DIAGNOSTIC AMIANTE, PLOMB, TERMITES Société DEKRA INDUSTRIAL SAS – 19 Rue Stuart Mill – CS 70308 – 87008 LIMOGES Total HT : 2 440 € <p>Le montant total de l'opération s'élève à 2 440 € HT.</p>
26 janvier 2026	Commande publique	<p>CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE CLUB HOUSE FOOT - OLORON SAINTE-MARIE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal, les crédits nécessaires à la consultation de la maitrise d'œuvre du Club House de Foot à Oloron Sainte-Marie.</p> <p>CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 06/07/2025 avec remise des offres le 06/08/2025 – 12h00.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché de consultation de la maitrise d'œuvre du Club House de Foot à Oloron Sainte-Marie, à l'entreprise suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LOT UNIQUE : MAITRISE D'ŒUVRE Société CANDARCHITECTES Total HT : 6 300 € <p>Le montant total de l'opération s'élève à 6 300 € HT.</p>

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** de ces décisions.

Monsieur le Maire : Je vous demande de prendre acte...oui, Carine ?

Carine NAVARRO : Le micro est un peu court aujourd'hui. Bonsoir à tous. Je vous remercie de nous avoir conviés à la réunion plénière concernant les terrains synthétiques. Ce jour-là, vous nous aviez parlé de nous transmettre tous les documents. Il manquait les résultats de l'étude de sol. Est-ce qu'ils sont arrivés ? Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

Patrick NAVARRO : Pour l'instant, les résultats des études de sol ne sont pas arrivés. Il y a une première étude de sol qui a été faite par « LABOSPORT », qui nous a donné une présentation en

principe de demain. Ils ont refait des analyses pour conforter leur décision et on ne l'a pas eu encore. Donc, c'est vrai que le maître d'œuvre devait nous les rendre et il est déjà en retard pour ce travail. Mais dès que nous l'avons, on vous le fera passer.

Carine NAVARRO : D'accord, merci beaucoup.

Patrick NAVARRO : Au premier abord, on resterait sur un terrassement simple. Mais au premier abord, ce n'est pas officiel.

Monsieur le Maire : Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce rapport numéro 1 ? Oui, Monsieur BAHOU.

Pierre BAHOU : Merci, M. le Maire. Donc, même sujet que l'intervention de Mme NAVARRO. Ici, Il s'agit donc de nous engager dans la maîtrise d'œuvre pour la mise en place de terrains de football synthétiques. Il s'agit de deux terrains de football, le terrain d'honneur et l'autre terrain, où seront disputés régulièrement des entraînements.

Cette commission plénière, elle avait pu permettre de constater qu'en définitive, on va s'engager sur des investissements particulièrement importants. Certes, la commune d'Oloron, mais aussi d'autres tranches d'argent public à travers un certain nombre de subventions pour la mise en place de pelouses synthétiques. On parle donc d'un investissement estimé à environ 1,6 millions d'euros pour deux pelouses synthétiques.

Sachant que ces pelouses ont à peu près une durée de vie de 15 ans et qu'à partir de 15 ans, vu l'usure qui ne manquera pas d'avoir lieu, il faudra donc renouveler. Alors, heureusement pas 1,6 millions d'euros, mais plusieurs centaines de milliers d'euros pour pouvoir après refaire la surcouche. Ce qu'on peut déplorer, c'est que finalement, cette option-là, les terrains synthétiques de football, elle est demandée par, certes, la direction du Football Club d'Oloron. Elle avait été aussi, semble-t-il, recommandée par un bureau de conseil extérieur auquel on avait fait appel. Mais les alternatives possibles n'ont pas été approfondies, investiguées ni chiffrées.

Nous disposons de 7 hectares de terrain de football actuellement. On ne peut pas les pratiquer de façon intensive parce qu'ils n'ont pas forcément les tailles homologables. Mais qu'en est-il de la mise en place de possibles drains ? De possibles rotations sur ces terrains de football ? De la mise aux normes en termes de dimensionnement de l'ensemble de ces 7 hectares pour faire plusieurs terrains sur lesquels il pourrait y avoir un usage moins intensif ?

Tout ça, finalement, n'a pas été chiffré et ne nous donne pas la possibilité politiquement d'avoir à choisir entre d'un côté, le synthétique, de l'autre d'autres pratiques. C'est finalement un regret que nous nous souhaiterions émettre. C'est que finalement, tout semble aller de soi. Et on va s'engager ici sur des investissements que cette session plénière avait permis de chiffrer à peu près sur la base de 5 renouvellements par siècle, à peu près, un effort d'investissement et d'amortissement de l'ordre de 110 euros d'argent public par licencié du FCO, c'est-à-dire 60 euros par licencié du FCO sur la part communale.

A titre personnel et politiquement, ça ne me choque pas que la commune, je tiens à insister là-dessus, je vais le redire, ça ne me choque pas que la commune investisse 60 euros d'argent public pour la pratique d'un sport, au vu de l'ensemble des effets positifs du sport.

Mais on peut se demander si ces 60 euros de part communale d'investissement n'auraient pas pu faire l'objet d'autres options, c'est-à-dire d'autres recherches d'aménagement. Et ça, tout se passe comme si ça avait été un peu « goupillé » à l'avance. C'est le synthétique, faute de mieux, il n'y a pas d'alternative. Je crois que, malheureusement, on peut déplorer qu'on n'ait pas recherché ces alternatives.

Monsieur le Maire : Patrick ?

Patrick NAVARRO : Alors on ne va pas se répéter, mais on a bien regardé le fait de refaire un terrain. Le fait de refaire un terrain, on ne peut pas y jouer pendant un an. Donc, il faut trouver des solutions alternatives pour le club. Avec les densités de pluie qui tombent à l'heure actuelle, on pourrait jouer de 2 à 4 heures par terrain. Pour les 20 équipes, il faudrait une dizaine de terrains, si tu veux respecter les intempéries. Donc, là, à l'heure actuelle, la meilleure solution pour que tout le monde joue dans de bonnes conditions, c'est les synthétiques.

Alors, comme l'a répété l'autre soir, le maître d'œuvre, il y a une nouvelle technique, la synthétique. Vous avez beaucoup parlé de cette sous-couche en pneu, mais il existe une nouvelle technique avec un nouveau constructeur : que le tapis amortissant sans sous-couche. Et nous, pour l'instant, on laisse faire les études, mais on aura notre mot à dire et peut-être qu'on prendra cette technique.

Mais pour l'instant, avec le nombre de licenciés et les entraînements, comptez 2-3 entraînements par semaine par équipe, avec le nombre de terrains, c'est impossible. Vous savez que tous les lundis, le terrain d'honneur, il y a 12 à 15 agents qui remettent en place toutes les bottes. Il y a un traçage toutes les semaines. Il faut voir le coût que nous coûtent les terrains d'honneur. Donc ça, dans votre réflexion, il faudrait aussi les y mettre.

Je me suis trompé, j'ai donné un chiffre sur 10-12 euros, c'est justement une tonte simple. Un terrain d'honneur ce n'est pas loin des 20 euros le mètre carré d'entretien à l'année. Donc, calculez un peu ce qu'on dépense avec un terrain naturel, et peut-être que c'est un gros investissement qu'on fait, mais maintenant, avec les nouvelles techniques, ça va jusqu'à 18 ans. Calculez 18 ans, combien on va perdre ? Ce n'est pas aussi important que ce que vous voulez dire.

Monsieur le Maire : Bien, merci Patrick. Oui, Clément ?

Clément SERVAT : Oui, je voudrais revenir sur ce que vient de dire Patrick NAVARRO. Ce n'est pas tout à fait exact. Pardon, concernant un gazon sur plaque, c'est trois, quatre semaines avant la reprise du sport sur ce terrain. Pas un an. Après, si on parle de la même chose.

Patrick NAVARRO : Lui, il disait drainer, semer, un terrain vraiment naturel, pas sur plaque.

Clément SERVAT : Oui, les drains, Il n'y a pas besoin d'attendre. Et le gazon, quand tu refais comme dans les stades, c'est trois, quatre semaines.

Patrick NAVARRO : Il parlait d'un truc semé. Tous les renseignements, je ne les invente pas. Les chiffres que je donne, ça vient des services techniques donc je n'invente rien.

Clément SERVAT : Disons qu'il y a d'autres méthodes. Bon, tu dis peut-être vrai sur le semi, mais il y a d'autre méthodes. Avec les gazons sur plaques ou au bout de trois, quatre semaines, on peut rejouer dessus.

Patrick NAVARRO : Mais le coût ? La différence d'entretien avec le coût du gazon sur plaques ?

Monsieur le Maire : Oui, Pierre BAHOU M ?

Pierre BAHOU M : Justement, notre source d'information privilégiée, ce sont quand même les responsables du FCO, et ce sont aussi les responsables des services techniques. On avait fait une visite, on était ensemble, Il n'y a pas de problème là-dessus. Mais lors de cette visite justement, il y a un terrain, c'est le terrain d'honneur. Les six autres ne sont pas drainés. Il n'y a pas de solution de drainage actuel, puisqu'il n'y a jamais eu de drainage de mis. Qu'en serait-il d'installer des drainages ? Est-ce que c'est possible, combien cela coûterait ? Ça n'a pas été investigué. Donc, cette option-là n'existe pas. Parce qu'on ne s'est pas donné la peine de chercher à voir si elle était possible.

Deuxièmement, est-ce que la picoteuse, qui permet de décompacter la croûte superficielle du sol, elle est passée sur cette terre argilo-limoneuse où, effectivement, il pleut assez souvent ? La réponse est non, pas sur la plupart des terrains. Donc, effectivement, si le sol est détrempe et qu'en plus on l'utilise, forcément, c'est en mauvais état.

Est-ce qu'il y a un problème de surutilisation de ces terrains actuellement ? Oui, bien sûr, vous l'avez dit, je suis d'accord avec vous. Mais pourquoi ? Et ça a été cette commission qui l'a dit, c'est parce que tout simplement, il y a un certain nombre de terrains très limités, et non pas les 7, qui permettent de faire des matchs qui sont homologués par la fédération. Parce qu'après, c'est une question de positionnement des garde-corps.

Mais est-ce qu'on s'est demandé si sur ces 7 hectares, le fait de pouvoir repositionner les garde-corps, le fait de pouvoir retracer un certain nombre de terrains, qu'est-ce qu'il en coûterait ? Et est-ce que c'est faisable ? Tout ça, ça n'a pas été, on va dire, mis dans la balance, ça n'a pas été recherché. Donc, encore une fois, c'est le synthétique, parce qu'il n'y a pas d'alternative. On ne s'est pas donné la peine de chercher s'il y en avait.

Et oui, je maintiens tout à fait ces réserves. Je trouve que c'est dommage, parce qu'on va s'engager sur beaucoup, C'est quand même un investissement extrêmement lourd, 1,3 million d'argent public. OK la mairie en sera peut-être de 5 ou 600 000 euros, mais attendez, c'est sur une base de 15 ans. Sur une utilisation qui est hors de proportion avec celle qui sera constatée sur la plaine des sports. Parce qu'il y aura donc le terrain d'honneur où seront disputés uniquement les matchs les plus importants. Et après, il y aura le deuxième terrain synthétique qui sera très intensément utilisé et qui, très probablement, ne durera pas 15 ans. Et là, il faudra y aller encore de quelques centaines de milliers d'euros pour le renouveler. Alors, je suis pour qu'on puisse bien jouer au foot ici. Il y a des alternatives. Cherchons-les tout simplement, surtout pour de tels montants !

Monsieur le Maire : Très bien, merci. On peut aussi se référer à la multitude d'expériences dont nous avons été destinataires, ou de déplacements, ou les mêmes questions ont dû se poser au Conseil municipal et qui nous ont permis d'accélérer un petit peu dans cette voie du synthétique. Parce qu'effectivement, si on pouvait drainer tous les terrains annexes de Saint-Pée en même temps, parce que drainer plusieurs hectares de terrain comme ça, quand on le fait par terrain, vous savez, les drains doivent se recouper. Avec un repos d'au moins un an derrière pour que le terrain soit stabilisé, c'est aussi une longueur d'exécution qui n'est pas compatible avec les attentes des footballeurs et singulièrement cette année d'ailleurs.

Bon, est-ce que je peux vous demander si vous avez pris acte de ces décisions ? Oui, donc ça nous permet de passer à la deuxième délibération.

L'assemblée prend acte du présent rapport.

2 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire Depuis la dernière séance du 19 septembre 2025, aucune suite n'a été donnée aux DIA ci-après :

VENDEUR	ACQUEREUR	ADRESSE DU BIEN
LARROUCAU Louisettes	LONNE Ludovic & LOUSTAU Aurélie	23 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
POUYANNE Patrick	SERRI Alain	18 place Clemenceau
SCI LASAN	THEZE Christophe	24 rue du 8 mai
SCI les Petits du Castet	AIT SALEH Hamid	16 place Clemenceau
LOPES Manuel	SEGRET Emilien & GARDIEN Antoine	2 rue de la Filature
COSTE Jean-Claude	NGUYEN Van Uy et Thi Loan Anh	42 rue Carrerot
SERVAT Clément	ARES Juan & Emmanuelle	3 rue du Balaïtous
LEAL Paolo	CARRASCO Raphaël	6 rue Andrée Béarn
VIGNES Valérie	LABOURDETTE Jérôme	29 boulevard Henri Laclau
RIGAL Alix	ROBERT Justine	6 rue des 3 Mousquetaires
SAINT CRICQ DIT LOMPRES Philippe	CANDELOT HOURS Christelle	14 avenue de Lasseube
SCI DESBUARDS 64	SCI SURICATS	17 avenue Charles Peyrou
REGNIER Philippe	JOHNSON Jeffrey et SIKORA Tempe	51 rue Camou
GARY Karine	PIERROT Norman	2 rue Adoue
LACAYRELLE Jean	BRAHMIN Nour	3 place Amédée Gabe
BARAT Pascal	PUHARRE Sébastien	15 chemin de Légugnon
DIAB Stéphane	GARDIOL Lucien	2 avenue Sadi Carnot
SCI OLORON	DECORNE Laurent	19 rue de la Fraternité
ETCHEVERRY Daniel et Martine	GOJON Florian et TOULET Florian	32 Rue du 8 mai
GIRARDI Iryna et German	BOY Thomas	16 rue Darre Coque
LA TOURETTE NOTRE DAME	NAJEM Imad	48 rue Camou
DINDART David	MERCIER Hugo	2 rue Adoue
LACRAMPE Daniel	SCI DURA IMMO	20 rue Auguste Peyré
BALLIHAUT- SIX Laure	LAINE Alexandra	4 rue Léon Jouhaux
DOREAU Jessica	AYTABERRO Alexia	21 allée du fronton
SCI HIRU BARREIX	LALONDRELLE Pierre	Place Mendes France
SOCIETE FRANCAISE IMMOBILIERE SARL NATIONALE - CLEDE Denis	DIARTE Franck	41 rue Adoue
SESMA Marie	DUPRIEZ Jean	43 rue Labarraque
GRAVES Amélie	DELAVOIS Sylvain	31D rue de l'Union
ARRIUBERGE Jean	SCI MALOTO	40 Rue Adoue
ADRIANT Philippe	LAFITTE Maéva	14 rue Louis Pasteur
GROIN Jocelyne	CUVELETTE Nathalie	6 rue du Pic de Sesques
HEUGAROT Jean-Robert	GALAS Tiphaine	20 bis rue Saint-Grat
MONGRAND Romain	HEDOT Mathieu	26 rue Palassou
BACHEROT Julien	LACAZETTE-JACOB Kenzo	19 place Saint-Pierre
DEVAULX Sheryl	CHENET Alexandre	7 place Amédée Gabe
BITAILLOU Céline	JARGOYHEN Camille	18 boulevard François Mitterrand
DEYRIES-PEYRE Christelle	CHARBEAUX Valérie	40 Rue Adoue
MINVIELLE Robert	FERNANDEZ Pablo	7 rue Frédéric Mistral
MURCUILLAT Anne	LEFEBVRE Marc	40 Rue Leo Lagrange
BERNASQUE Gilles	SCI T.FOUREST	26 avenue Tristan Derème
BOUDONNE Marine	LARRAILLET Françoise	8 rue Maytie
LENDRE Thierry	FAITG Richard	66 Rue d'Aspe
THERY Nelly	IZAMBERT Pierre & Cécile	23 rue Camou
DUFOURG Jean-François	BERCIS BARON - Marquis	6 rue Jean et Alexandre de Riquer
SCI KAPULU	CECILLON Axel	4 Rue Jeliote
FOURNIER Marion	CAIRA Axel	19 rue Edouard Herriot
CAMUS Jean-Marc	DALL'ACQUA Ketty	8 avenue de la Gare
TOS LARDIEG Jean-Claude	SCI Les arbres	4 avenue Charles Peyrou
MENNEGAND Gilles	ZUNDA David	8 Rue Maytie
LAVIGNE Jean-Pierre	VALLEZ Joël	rue Adoue
BESINGRAND Didier	ETCHEBARNE Cédric et MURCUILLAT Fanny	32 rue Adoue
PLANAS Jean-Michel	DELEFORTRIE Robert	12 boulevard Henri Laclau

CHOT Jean	CAZENAVE LACROUTS Jean-Florent	18 rue Saint-Grat
SCI DOMINGUEZ64	DOMINGUEZ	7 rue Camou
MORISSE Philippe et Janine	LAWLES Michael et Celine	16 Rue Martial Singher
CONTRARATO Didier	LOPEZ Norbert	51 rue d'Aspe
VAILLANT Yanning	CORCHETE Patricia	28 Rue Edouard Herriot
GASTINEAU Daniel et Anne Marie	SAS LECLERC FAMILY	2 Bis Avenue du 14 Juillet
SCI MORA 64	VIS Rudy	34 Place Clemenceau
SCI MAJA	SCI CSLMAZ	56 Avenue Tristan Derême
OSMIN Gilbert	LENDRE Thierry	66 Rue d'Aspe
LONGUE Florian	LAMOTTE PAINDAVOINE Stéphanie	1bis Rue du Coq
BAROS Yann	SATGE Benjamin	8 rue Maytie
FRENETTE Samuel	SATGE Benjamin	8 Rue Maytie
MOREO Jean-Michel	SAURFELT Jacques	328 chemin des Charrois
SCI BEDALORE	CAMPO François	1 rue Révol
HOQUI Quentin	BERNAT Vincent	26 rue Palassou
QUEF Marie-Thérèse	DESCAZEUX Clément	16 rue Camou
GOYENAGA Franck	LABEDE Nicole	17 rue Henri Duparc
PEREZ Christian	Leroy-Beaulieu	23 Avenue de Lasseube
LACAYRELLE Jean	BRAHMI Nour Eddine	3 Place Amédée Gabe
LOUSTAUNAU-BERHO Joelle	SEIXO Patricia	21 Rue Navarrot

Votre assemblée est invitée à :

- **DONNER ACTE** à Monsieur le Maire de ces décisions.

Monsieur le Maire : Voilà, donc je vous demande d'en prendre acte aussi.

L'assemblée prend acte du présent rapport.

3a - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

STÉPHANE LARTIGUE : Il est rappelé que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

L'exécution du Budget 2025, y compris les reports et affectations de 2024, se présente schématiquement de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 881 454,00	14 900 000,00	25 781 454,00
	Recettes réalisées (1)	B	7 099 394,08	15 189 482,07	22 288 856,15
	Restes à réaliser	C	1 783 265,00	0,00	1 783 265,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 224 452,95	14 900 000,00	25 124 452,95
	Dépenses réalisées (1)	E	7 874 453,13	12 947 778,64	20 822 231,77
	Restes à réaliser	F	1 772 852,26	0,00	1 772 852,26
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-575 059,05	2 241 883,43	1 666 824,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-857 001,05	0,00	-857 001,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 232 080,10	2 241 883,43	1 009 803,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	10 412,74	0,00	10 412,74
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 221 667,36	2 241 883,43	1 020 216,07

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE :

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de clôture de 2025 s'établit à 2.241.683,43 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice :

Les dépenses réelles sont celles qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements et les valeurs et plus-values des biens cédés qui sont des dépenses d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les charges rattachées à l'exercice et les provisions pour risques et charges. En 2025, elles s'élèvent à 12.458.305,64 € contre 12.050.131,00 € en 2024.

Les achats de fournitures et les dépenses de personnel affectés à la production immobilisée, bien qu'ils impactent la trésorerie, font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'ils contribuent à l'accroissement du patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une recette d'ordre (art. 722). Afin d'analyser au plus juste les dépenses se rapportant réellement au fonctionnement de la collectivité, ces dépenses réelles sont déduites.

Ainsi, hors production immobilisée, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12.208.333,06 € contre 11.820.265,71 € en 2024, soit une augmentation de 3,28 %.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice :

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements des subventions d'équipement et les moins-values des biens cédés qui sont des recettes d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les produits rattachés à l'exercice. En 2025, elles s'élèvent à 14.919.862,37 € contre 14.732.212,12 € en 2024.

Les cessions d'immobilisations font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'elles impactent le patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une dépense d'ordre (art. 675 et 676). Afin d'analyser au plus juste les recettes réelles impactant le fonctionnement, ces recettes réelles sont déduites.

Ainsi, hors cessions d'immobilisations, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14.915.086,37 € à comparer à 14.591.367,12 € en 2024, soit une augmentation de 2,22%.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution négatif sur l'exercice de 1.232.060,10 €. Les restes à réaliser présentant un solde excédentaire de 62.968,74 €, le résultat de clôture de la section est négatif à hauteur de 1.169.091,36 €.

L'excédent dégagé en 2025 par la section de fonctionnement devra être affecté en 2026 en investissement afin de couvrir à minima ce résultat de clôture négatif.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice :

Ces dépenses comprennent :

- Les dépenses d'équipement représentant 5.146.613,05 €.
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6.695.883,94 €. Elles correspondent aux dépenses d'équipement, auxquelles s'ajoutent notamment le remboursement du capital des emprunts qui s'établit à 1.547.628,31 €.
- Les restes à réaliser (RAR) qui correspondent à la différence entre les sommes engagées et les sommes mandatées s'élèvent à 1.772.852,26 €. Les RAR, constatés au CFU 2025, seront repris au Budget Primitif 2026.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice :

Elles représentent 5.900.951,59 €.

Dans le détail, on trouve notamment :

- Subventions : 2.023.992,03 €
- Dotations (FCTVA, Taxe d'Aménagement) : 743.396,67 €
- Emprunt : 800.000,00 €
- Affectation 2024 : 2.313.263,72 €
- Dépôts et cautionnements : 3.404,90 €
- Régularisations diverses : 16.894,27 €

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 1.783.265 €. Les RAR, constatés au CFU 2025, seront repris au Budget Primitif 2026.

II. LA SITUATION FINANCIERE :

1 – L'ENDETTEMENT

A la date du 31/12/2025, l'encours de la dette s'établit à 12.730.317,11 €, à comparer à 13.439.303,76 € au 01/01/2025.

Le taux d'intérêt moyen constaté s'établit à 2,47% contre 2,50% en 2024.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Il s'établit à 4.70 années fin 2025.

2 – L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'établit à 2.706.753,31 €.

L'épargne nette (épargne brute – capital des emprunts) s'établit à 1.158.822,42 €.

Pour l'approbation du compte financier unique, le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme Marie-Lyse BISTUÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget principal de la Ville d'Oloron Sainte-Marie tel que présenté et résumé ci-dessus ;

Considérant le CFU tel que présenté ci-avant ;

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le compte financier unique de l'exercice 2025,
- **ARRÊTER** les comptes selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire : Bien, merci Stéphane pour la précision et la rigueur. Alors, Carine NAVARRO demande la parole.

Carine NAVARRO : Oui, moi, je suis un petit peu gênée par l'intervention de Stéphane LARTIGUE ce soir. Il me semble qu'on est autour de cette table plusieurs à être candidats sur des listes. On est à très peu de jours du premier tour, je vais dire des élections municipales, et observer un droit de réserve alors qu'on tient notre dernier Conseil municipal du mandat, me semblait essentiel. Alors, vous avez fait le choix de présenter le CFU ce soir, on peut l'entendre. Il me semble qu'historiquement, ça s'est toujours fait, au moins au niveau du débat d'orientation budgétaire. On peut entendre vos raisons, mais il me semble que votre intervention ne respectait pas totalement ce droit de réserve.

Je me mets à la place des spectateurs qui regardent ça ce soir. Ils se disent « il fait son bilan ». Est-ce que c'est ce soir, à si peu de jours du premier tour, à vous de reprendre et de dresser un bilan ? La neutralité qu'on est censé observer, je la trouve un petit peu limite.

Monsieur le Maire : On a décidé de le faire ce soir parce que ça se fait aussi dans d'autres collectivités, dans plein d'autres collectivités, y compris à la CCHB depuis plusieurs années. C'est pour que vous puissiez continuer à aller faire du porte-à-porte, à aller produire vos documents avec la réalité des chiffres. Les chiffres qui témoignent d'un accord entre les finances publiques, entre le compte de gestion et le compte administratif de l'époque, sont réputés infaillibles par définition, surtout qu'HELIOS a retrouvé son fonctionnement normal. Et donc, moi, il me paraît au contraire tout à fait naturel que l'on pose, ça.

Et puis, si j'étais Préfet, j'aurais un droit de réserve. Là, on est comptable de notre travail et vous aussi, du reste. Donc, vous êtes à la fois comptable de ce travail, puisque vous avez voté à peu près 90% des délibérations, à peu de choses près. Donc on le présente aujourd'hui, et comme ça, les choses sont claires. Stéphane ?

Stéphane LARTIGUE : Alors je vais compléter, merci, Bernard.

Carine NAVARRO : J'aurais rajouté alors à ce moment-là, pour rebondir à ce que Bernard vient de dire, certes, HELIOS était en panne. Les chiffres sont arrivés, mais ont été communiqués indirectement à l'extérieur, puisque vous l'abordez. Pour qu'on puisse l'utiliser dans nos documents de campagne. Non, non, enfin non ! Alors, c'est sûr qu'officiellement, vous n'avez pas dit « J'utilise le CFU de 2025 pour donner tel ou tel chiffre », mais vous avez annoncé ces chiffres avant qu'on en ait même eu connaissance. Et on ne les a pas votés ! Alors, certes, si on commence à chercher, à creuser un petit peu plus, ça pourrait être contestable, ce n'est pas limite, limite. Mais dans la pratique, ce soir, ce que vous faites, moi, je trouve que c'est limite et les Oloronais ont le droit de l'entendre.

M. LACRAMPE : Est-ce que je peux prendre la parole, Monsieur Le Maire ? On parle de droit de réserve. Moi, je n'utiliserai pas ce terme-là. C'est devoir, d'abord.

C'est la loi qui interdit, si je comprends bien, la loi interdit à une municipalité toute promotion de ces réalisations, je vais prendre le texte, « ou de la gestion d'une collectivité ». C'est interdit dans les six mois qui précèdent une élection. Et on est à moins de six mois puisqu'on est à une semaine. Carine l'a soulevé, elle a soulevé qu'historiquement, je crois que, sauf si on nous démontre le contraire, alors M. Le Maire a dit qu'à la Communauté de Communes, c'était différent, c'est exact. Mais ici, on est au Conseil municipal, on sera au Conseil communautaire demain soir. A la mairie d'Oloron, j'ai recherché, on a recherché, ce qui était le compte administratif hier, qui est le CFU aujourd'hui, était voté, soit au moment des orientations budgétaires, soit juste avant le vote du compte administratif.

Comme par hasard, cette année, il est le compte administratif. Alors, on ne va pas se raconter des histoires ! C'est certainement une volonté politique de le faire ce soir ! Et on reviendra tout à l'heure sur deux chiffres. Et l'intervention de Stéphane LARTIGUE est sans équivoque sur cette volonté de faire de la communication politique, ne serait-ce que sur l'épargne nette, sur le montant des subventions, sur les investissements, en faisant le parallèle et en citant des noms des élus au cas où ça aurait échappé aux téléspectateurs.

On n'a honte de rien du tout, ni de ce qui a été fait avant, ni de ce qui a été fait maintenant. Mais je répète, il y a des règles du jeu et ce soir, elles ne sont pas respectées. Vous êtes en train de vous servir du Compte Administratif.

Alors, les chiffres, prenons-en deux. On nous parle d'une épargne nette, on nous annonçait dans le document des orientations budgétaires de 2025, une épargne nette à 471 710 € pour être très précis dans le compte administratif, et vous l'avez souligné, Stéphane l'a

souligné, pour que ça ne passe pas inaperçu ; on a une épargne nette de 1 159 000, c'est à dire 688 000 de plus. Tu vas certainement donner les explications pour nous dire d'où ça vient ?

Par contre, ce que je n'ai trouvé nulle part, ni dans vos documents de campagne, ni là, on nous annonçait toujours dans ce même DOB de 2025, on nous annonçait une épargne nette pour 2026, qui était de 173 362 €.

Stéphane LARTIGUE : Mais là, on parle des chiffres 2025 ?

Daniel LACRAMPE : Oui, mais si on veut aller jusqu'au bout de votre démonstration, parlons-en également. Il faut que les auditeurs de ce Conseil municipal sachent que cette année, il y a effectivement une épargne nette qui est importante, que l'année prochaine, elle est annoncée dans les documents des orientations budgétaires. Et on n'a trouvé nulle part aucune explication qui nous dirait qu'elle allait être réévaluée par la suite. Mais de 173 362 €, ça, ce sont les chiffres. Ce n'est pas de la polémique, ce n'est pas de l'invention, ce sont les chiffres qui sont donnés.

Stéphane LARTIGUE : Aujourd'hui, Daniel, Il n'y a aucun budget 2026 qui a été soit présenté, soit approuvé.

Daniel LACRAMPE : Non, j'entends bien, mais vous devez savoir un petit peu où on en sera. En tout cas, première question : comment expliquer ces 471 000 € qui étaient annoncées dans le document des orientations budgétaires, et elles passent aujourd'hui à 1 159 000 €, c'est-à-dire 700 000 euros de plus ?

Stéphane LARTIGUE : En fait, si tu veux, dans les orientations budgétaires, on est toujours sur les charges maxi et les recettes maxi. On est sur des orientations, on n'est pas sur la réalité des chiffres. Mais ça, tu le retrouveras chaque année.

Daniel LACRAMPE : La question est très précise. Quels sont les chiffres ? Quelles sont les recettes ? Alors, on a eu 470 000 euros de recettes en plus. Vous allez nous expliquer d'où ça vient ? Mais quels sont les chiffres des recettes en plus et des dépenses en moins qui le justifient ? Sur quel projet ? Sur quelle opération ? Sur quelle réalisation ?

Stéphane LARTIGUE : Il n'y a rien de précis en fonctionnement. On ne parle pas de projet en fonctionnement, c'est le fonctionnement des services. Je l'ai dit en préambule, on a continué à vouloir maîtriser nos dépenses, c'est ce qu'on fait et on s'attache à ça. Et l'augmentation des recettes, c'est uniquement l'augmentation des bases fiscales, puisqu'on n'a pas la main sur autre chose. C'est ça qui fait l'écart, et qui nous donne une épargne nette, qui avoisine l'épargne nette qui a été connue, qui est même presque la plus faible, je crois, de l'exercice sur la mandature.

Pour revenir sur la question sur le devoir de réserve, on est ici dans une instance politique. Il y a la majorité, mais il y a aussi l'opposition qui peut s'exprimer. Moi, je vous parle de chiffres. J'ai fait la promotion d'aucun projet qui a été réalisé. J'ai montré la réalité des chiffres, qui sont incontestables et qui sont transparents. Vous parliez des oloronais. Les oloronais peuvent venir les constater ici, en Mairie.

Daniel LACRAMPE : Je confirme que c'est dans la communication politique et que c'est interdit dans les six mois qui précèdent une élection à fortiori dans les huit jours.

Stéphane LARTIGUE : Ce que je vous invite à faire, c'est de saisir, si vous vous sentez lésé, de saisir les voies.

Monsieur le Maire : Très bien, ce qui était plutôt recommandé à la Communauté de Communes depuis plusieurs années, Daniel. Il y a 6 ans à la Communauté de Communes...

Daniel LACRAMPE : Ça a toujours été fait. Ici. La grande différence, c'est que c'est la première fois, depuis des mandats et des mandats, où on vote un compte administratif avant une élection, et non pas après une élection.

Monsieur le Maire : Eh bien, on a voulu se mettre en harmonie avec ce que tu préconisais dans une collectivité voisine.

Daniel LACRAMPE : Tout à fait.

Monsieur le Maire : Iñaki ?

Iñaki ECHANIZ : Oui, tout simplement pour répondre à Carine et Daniel, que s'ils lisent comme moi la presse quotidienne chaque matin, notamment la République des Pyrénées, un des représentants est là, ils se rendront compte que nombreuses sont les communes de notre territoire, de toute sensibilité politique, y compris de votre sensibilité politique, qui ont fait un Conseil municipal pour présenter le CFU.

Et c'est pour ça que nous le faisons aussi. C'était un gage de transparence et d'honnêteté que nous faisons. Nous ne doutons pas de ce qui a été fait à Biarritz, à Pau, à Billère, dans un certain nombre de communes qui sont de différentes sensibilités. C'est un devoir, encore une fois, je me répète, de transparence vis-à-vis de l'équipe qui arrivera derrière, et vis-à-vis des Oloronaises et des Oloronais.

Effectivement, Stéphane LARTIGUE n'a été que factuel dans la lecture des chiffres qui ont été apportés.

Carine NAVARRO : Iñaki, tu conviendras que le fait de donner des noms et de comparer avec les années comme ça, c'est un peu limite.

Daniel LACRAMPE : C'est plus que limite.

Monsieur le Maire : Oui, vous ne l'auriez sans doute jamais fait. Bien, vous avez participé à des municipalités, vous avez avalé d'autres coulevres que ça.

Daniel LACRAMPE : Est-ce que dans ce souci de transparence, dont parle Iñaki ECHANIZ, est-ce que vous l'aviez exercé ce souci de transparence, lors de votre dernier mandat, avant qu'il y ait une alternance ?

Monsieur le Maire : Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Daniel LACRAMPE : Ou c'est un souci de transparence soudain ?

Monsieur le Maire : Oui pour clarifier les choses, parce qu'on va tous aller sur les estrades. Et on pourra maintenant sur les estrades dire des chiffres qui seront confirmés par la réunion de ce soir ou pas, puisque cette réunion de ce soir, les chiffres sont irréfutables. Pardon, Stéphane ?

Stéphane LARTIGUE : Et juste pour compléter, on s'était posé la question également de savoir s'il y avait lieu de voter le budget avant. Des collectivités ont fait ce choix. Nous n'avons pas voulu le faire puisque nous sommes justement dans une période où le candidat qui sera élu aura toute la légitimité d'amener son budget.

Monsieur le Maire : Oui Clément, je t'avais oublié.

Clément SERVAT : Merci, Monsieur Le Maire. Je voudrais revenir par rapport à l'intervention de Stéphane LARTIGUE, puisqu'il parle de totale transparence, et qui revient sur les années 2019, 2020, 2024, 2025. Je souhaiterais qu'il évoque le ratio de solvabilité de votre document d'orientation budgétaire pour l'année 2026. C'est vos documents et je te demande s'il te plaît de dire par rapport aux documents d'orientation budgétaire, ce que vous aviez prévu pour l'année 2026.

Stéphane LARTIGUE : On n'a rien prévu du tout, puisqu'aujourd'hui, nous n'avons pas voté de budget.

Clément SERVAT : Je vais répondre donc à ma question sur le document d'orientation budgétaire que vous aviez présenté pour 2026, il y aurait 9,10 années de...

Stéphane LARTIGUE : Combien il y avait en 2025 ?

Clément SERVAT : Je vais m'expliquer. Les investissements où vous êtes engagés, sans compter le terrain synthétique, sans compter le Club House, sans compter l'avenue Sadi Carnot, sans compter la rue Rocgrand, où il y a un total de deux millions et demi.

Ensuite, je rajoute parce qu'il faut que les Oloronais, le sachent. Il y a 576 000 euros qui seront payés pour le Belvédère à l'EPFL en 2026. Il faut être transparent et totalement transparent Stéphane, c'est ce que tu dis, donc ça veut dire qu'un ratio de désendettement prévu à votre document d'orientation budgétaire à 9,10 années, plus 3 millions que vous avez engagés sur ce mandat.

Stéphane LARTIGUE : Mais je peux t'assurer que si on est élu pour le budget de 2026, on ne sera pas à 3 millions, on sera 5. Ça, je peux le dire devant les Oloronais, et notre ratio de désendettement ne sera jamais à 9.

Clément SERVAT : Aujourd'hui, tu mets en avant une bonne gestion, etc. Mais il faut savoir qu'il y a des dépenses de votre mandat, oui, qui ont été décalées en 2026.

Stéphane LARTIGUE : Comme toujours, c'est ce qui s'appelle des restes à réaliser.

Clément SERVAT : D'accord, mais c'est important de le dire. Le Belvédère, ça fait un moment qu'il est fini.

Stéphane LARTIGUE : On va vous en parler si vous voulez. Pour la Friche, nous aussi, on a dû payer la Friche quand on est arrivé. Et c'est vous qui avez sollicité le Belvédère.

Clément SERVAT : Il y a un joli cadeau de 576 000 euros qui nous attend en 2026, plus les 2 millions et demi.

Stéphane LARTIGUE : Comme nous au départ.

Iñaki ECHANIZ : C'est toi qui fait de la politique et qui sort du devoir de réserve. On peut aussi parler des cadeaux que vous nous aviez laissés. Et nous, on n'avait pas fait un scandale pour les cadeaux empoisonnés que vous nous aviez laissés.

Clément SERVAT : Vous avez quand même suffisamment communiqué dessus en fin de mandat. Mais c'est important quand même en fin de mandat, puisque on est, et vous l'avez dit, c'est important d'être transparent et de faire un compte administratif à 11 jours d'une élection municipale, c'est important aussi de dire les choses.

Monsieur le Maire : Alors, puisque tu évoques effectivement le chiffre hypothétique qui dépendra du budget prévisionnel du ratio de désendettement de 2026, est ce que tu peux nous dire, puisque tu l'as, sous les yeux ce que nous avons anticipé l'année dernière pour le ratio de désendettement de 2025 ? Celui qui est à 4,76.

Clément SERVAT : Moi ce qui m'intéresse, c'est l'avenir.

Daniel LACRAMPE : 6.39.

Monsieur le Maire : Mais voilà, et on est à 4,70 !

Daniel LACRAMPE : Il était annoncé dans le document d'orientation budgétaire à 9,10. Tu vas nous dire que ce n'est pas un budget, mais bon, c'est des ordres de grandeur, mais il faut aller jusqu'au bout dans la transparence.

Stéphane LARTIGUE : Mais on peut y aller jusqu'au bout. Tu viens de le dire, on avait prévu en 2025 6,70, on a fait 4,70. Ce n'est pas parce qu'on a prévu 9,70, qu'on va faire 9,70.

Daniel LACRAMPE : 9,10.

Monsieur le Maire : Bien, allez, On est en train de perdre tout le monde-là. Pierre BAHOUUM a demandé la parole.

Pierre BAHOUUM : C'est vrai qu'on est en période électorale. Vous avez fourni ce document, je crois, 7 ou 8 jours avant ce Conseil municipal. Les équipes qui battent le pavé ont quand même le temps de s'en emparer, d'ajuster leurs arguments en conséquence, il ne me paraît pas tout à fait choquant que justement, un tel document soit présenté ce soir, puisque, de toute façon, il vous expose aussi à la critique.

Alors, en voici une. Monsieur LARTIGUE, vous avez précisé tout à l'heure que globalement, l'encours actuel de la dette, 12 et quelques millions d'euros, est peu ou prou du même montant qu'en 2020 ?

Stéphane LARTIGUE : 12,3 millions au 31-12-2019 et 12,7 millions au 31-12-2025, en euros constants.

Pierre BAHOUUM : Courants ou constants ?

Stéphane LARTIGUE : Constants.

Pierre BAHOUUM : Donc je retire mon intervention.

Monsieur le Maire : Bien, alors, s'il n'y a pas d'autres interventions, Je vais demander à Marie-Lyse de faire procéder au vote et je dois quitter cette salle.

Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote. La 1^{ère} Adjointe préside la séance.

Marie-Lyse : BISTUÉ : Bien, donc, qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité par 24 voix pour et 6 abstentions (Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, et M. André LABARTHE),

3b - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

STÉPHANE LARTIGUE : Il est rappelé que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Pour l'approbation du compte financier unique, le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme Marie-Lyse BISTUÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe de l'eau potable de la Ville d'Oloron Sainte-Marie ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 799 085,85	1 814 600,08	3 613 685,93
	Recettes réalisées (I)	B	1 408 418,12	1 922 747,87	3 331 165,99
	Restes à réaliser	C	216 968,00	0,00	216 968,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	2 743 919,00	1 961 000,00	4 704 919,00
	Dépenses réalisées (I)	E	1 409 352,45	1 618 382,62	3 027 735,07
	Restes à réaliser	F	1 121 067,62	0,00	1 121 067,62
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-934,33	304 365,25	303 430,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	944 833,15	146 399,92	1 091 233,07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G + H	943 898,82	450 765,17	1 394 663,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-904 099,62	0,00	-904 099,62
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	39 799,20	450 765,17	490 564,37

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 9 février 2026,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau potable,
- **ARRETER** les comptes selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire : Merci, alors, le débat est ouvert sur l'eau et l'assainissement. Il n'y a pas d'observation ou de questions ? Je vais reprendre la porte et je vais vous laisser enchaîner aussi avec l'assainissement.

Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote. La 1^{ère} Adjointe préside la séance.

M. LACRAMPE : Je précise, en présence de M. Raymond VILLALBA, faisant partie du conseil d'exploitation, on a effectivement validé les chiffres, mais à ce moment-là, Il n'avait pas été du

tout question de présenter ça lors d'un Conseil municipal, une semaine avant les élections. Les chiffres n'appelaient pas de contestation. Il y a eu du travail qui a été fait en bonne intelligence et en bonne concertation pendant toute la mandature. Que ce soit pour la régie de l'eau, pour la régie de l'assainissement, donc, ce n'est absolument pas ça qui est mis en cause. Mais c'est les observations que nous avons présenté en début de conseil municipal pour que les choses soient claires.

Marie-Lyse BISTUÉ : Bien, donc, qui s'abstient ? qui est contre ?

Le rapport est adopté à la majorité par 24 voix pour et 6 abstentions (Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, et M. André LABARTHE),

3c - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

STÉPHANE LARTIGUE : Il est rappelé que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Pour l'approbation du compte financier unique, le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme Marie-Lyse BISTUÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Ville d'Oloron Sainte-Marie ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 505 847,94	1 877 600,00	3 383 447,94
	Recettes réalisées (1)	B	1 381 513,38	1 821 873,84	3 203 387,22
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	1 599 666,00	1 877 600,00	3 477 266,00
	Dépenses réalisées (1)	E	909 166,06	1 646 360,41	2 555 526,47
	Restes à réaliser	F	442 330,25	0,00	442 330,25
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	472 347,32	175 513,43	647 860,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	93 818,06	0,00	93 818,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	566 165,38	175 513,43	741 678,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-442 330,25	0,00	-442 330,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	123 835,13	175 513,43	299 348,56

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 9 février 2026,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement,
- **ARRETER** les comptes selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire : Bien, s'il n'y a pas d'intervention, donc, je vais laisser Marie-Lyse passer au vote. Avant de partir, je voudrais saluer, mais je crois que Daniel l'a fait, le travail du conseil d'exploitation, qui a été un travail huilé, accompagné par les techniciens, par Cathy, par Laurent PARIS également. Et puis saluer, je ne sais pas où est la caméra, Jean CONTOU-CARRÈRE, qui doit nous regarder sur son vélo ergonomique ou pendant qu'il fait son petit footing puisqu'il va beaucoup mieux.

Daniel LACRAMPE : On s'associe à ses remerciements. On le salue également, on lui souhaite un bon rétablissement et on l'avait déjà fait en son temps. On remercie à nouveau Patrick MAILLET, qui présidait ses conseils d'exploitation, et Raymond, qui a assuré l'intérim.

Raymond VILLALBA : Non, mais je tiens à dire qu'il y a un signe indien au niveau des comptes d'exploitation, de l'assainissement et de l'eau. Parce que le premier, c'était MAILLET qui s'était retiré à cause de maladie. Après, il y a eu le pauvre CABANNE et lui est décédé, après il y a eu Jean CONTOU-CARRERE, et moi-même, on est tombé malades. Il doit y avoir un signe indien au niveau de l'eau.

M. LACRAMPE : On se réjouit de te voir revenir en pleine forme.

Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote. La 1^{ère} Adjointe préside la séance.

Marie-Lyse BISTUÉ : C'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'enchaînements pendant ce mandat.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement,
- **ARRETER** les comptes selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à la majorité par 24 voix pour et 6 abstentions (Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, et M. André LABARTHE),

Marie-Lyse BISTUÉ : Vous paraissiez, pendant toute cette mandature, très inquiets à propos de la dette, à propos de l'épargne. On pensait vous rassurer en montrant des chiffres plus que corrects, approuvés, vérifiés. Apparemment...

M. LACRAMPE : un peu plus de communication...

Clément SERVAT : Tu veux qu'on refasse le...

Monsieur le Maire : Non, non, ce n'est pas la peine. Après, on est dans une instance politique. Ce n'est pas interdit de faire la prière à l'église.

4 - BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPÉS

Stéphane LARTIGUE : L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits.

Pour 2026, les montants de ces crédits qu'il vous est proposé de voter sont les suivants :

OPE-RATION	NATURE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
204	2117	76	Régénération du patrimoine arboré	25.000,00
498	2152	845	Mobilier urbain (PA)	7.000,00
501	2188	510	Matériel ST (PA)	20.000,00
5011	2188	30	Acquisition petit matériel serv. sport (PA)	10.000,00
502	2188	020	Matériel divers (PA)	6.000,00
503	2188	511	Acquisitions véhicules (PA)	10.000,00
506	2152	845	Signalisation verticale (PA)	6.000,00
508	21838	020	Outils numériques (PA)	35.000,00
510	2121	511	Plantations (PA)	5.000,00
511	21318	633	Bâtiments divers (PA)	13.500,00
515	2188	213	Matériel écoles (PA)	3.500,00
539	20422	518	Opération Façades	10.000,00
599	21831	213	Matériel informatique écoles (PA)	5.000,00
747	20422	518	OPAH RU	21.000,00
1104	21318	020	Changement chaudières	10.000,00
110006	21318	518	Cité administrative – Accessib. aile nord	25.000,00
110015	2031	845	Plan de circulation	36.000,00
110016	2031	322	Plaine des sports	18.000,00
			TOTAL	266.000,00

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** ce rapport ;
- **VOTER** les crédits anticipés précités.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Donc là, je vais voter donc. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 – BUDGET DE L'EAU POTABLE : OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉS

Stéphane LARTIGUE : L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits.

Pour 2026, il est proposé de voter les crédits suivants :

Articles	Intitulés	Montants
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000
	TOTAL	20 000

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 9 février 2026,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **VOTER** les crédits anticipés précités.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉS

Stéphane LARTIGUE : L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation de ces crédits.

Pour 2026, il est proposé de voter les crédits suivants :

Articles	Intitulés	Montants
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000
	TOTAL	20 000

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 9 février 2026,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **VOTER** les crédits anticipés précités.

Monsieur le Maire : Bien, pas de questions ? Pas d'opposition ? pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 – CLÉS DE RÉPARTITION BUDGET PRINCIPAL / BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Stéphane LARTIGUE : Afin d'affiner la répartition des coûts des salaires et charges des agent.e.s dont les missions sont exercées partiellement pour les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement, il convient d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026 des clés de répartition comptable sur chacun de ces agent.e.s.

Le nombre d'heures forfaitaire proposé est calculé par agent.e à partir du nombre d'heures de travail effectif constaté sur une année (base de travail effectif 1607 h).

Ainsi, la proposition du nombre d'heures forfaitaire par année et par agent.e pour chacun de ces budgets est la suivante :

Encadrement – Coordination

PARIS Laurent	Directeur Général des Services	48 h
LADEUX David	Directeur des Services Techniques	240 h
LEFEVRE Charlotte	Adjointe Directeur des Services Techniques	72 h

Accueil – Secrétariat – Gestion du courrier

TILLOUS BORDE Laure	Assistante Direction Générale des services	48 h
LENDRES Anne-Marie	Accueil	96 h
CASTILLON Séverine	Gestion du courrier	72 h
LAGARDERE Isabelle	Accueil - Secrétariat	144 h
LABORDE Audamey	Accueil - Secrétariat	144 h

Entretien des locaux

VIDART Régis	Entretien	192 h
--------------	-----------	-------

Ressources – Assurances – Appui technique - Communication

CORNO Sylvia	Communication	48 h
LESPONNE Christine	Assurance	144 h
BARLET Joël	Magasin	192 h
LENDRES Thierry	Urbanisme	12 h

Ressources humaines – Prévention

SERVAT Sandrine	Ressources Humaines	192 h
FAUTOUS Elise	Ressources Humaines	144 h
CASTEIGNAU Danièle	Ressources Humaines	144 h
ROQUES Christine	Prévention - Formation	144 h

Finances - Contractualisation

GARCÈS Cathy	Directrice Juridique et Finances	216 h
CAMI Véronique	Assistante	36 h
CLAVERIE-ROSPIDE Mathilde	Finances	192 h

OSTÉ Céline	Finances - Contractualisation	48 h
-------------	-------------------------------	------

Garage

DALL'ACQUA Cédric	Garage	192 h
MARTINS Paul	Garage	192 h

Cadre de vie - Voirie

MENDY Philippe	Bureau d'études	24 h
SUBERCAZE Didier	Maintenance voirie	72 h
LACAZETTE Fabien	Engin de chantier	72 h
TOUVRON Franck	Engin de chantier	72 h
DUBOS Jérôme	Maintenance voirie	72 h
LACOSTE-POUBLANC Laurent	Maintenance voirie	72 h
POCQ Frédéric	Maintenance voirie	72 h

Il est précisé qu'en cas de départ d'un.e agent.e. (retraite, mutation, mise en disponibilité...), les heures afférentes seront transférées sur son remplaçant ou sur l'agent.e qui exercera ses missions en remplacement.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 9 février 2026,

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport,
- **APPROUVER** la répartition des salaires et charges telle que précisée ci-avant laquelle sera appliquée à chacun des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement,
- **PRECISER** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

Monsieur le Maire : Merci, Stéphane. S'il n'y a pas d'opposition, d'abstention, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 – CLÉ DE RÉPARTITION ENTRE LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Stéphane LARTIGUE : Il apparaît que des agents dont les salaires et charges sont supportés par le budget du service de l'eau exercent également leur mission pour le service de l'assainissement. Il est donc nécessaire que ces charges soient supportées de façon identique par les deux budgets annexes. Il convient d'appliquer une clé de répartition comptable à hauteur de 50 % sur chacun de ces agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

La proposition de répartition de clé du budget annexe de l'eau vers le budget annexe de l'assainissement est la suivante :

SALAS Elisabeth	Gestion de la régie	50 %
DEYRIS Thomas	Assistant régie	50 %

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 9 février 2026,

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport ;
- **APPROUVER** la répartition des salaires et charges telle que précisée ci-avant,
- **PRECISER** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

Monsieur le Maire : Merci, pas de problème particulier ? pas d'opposition ? pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - REVERSEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE A LA CCHB

Marie-Lyse BISTUÉ : A compter de 2025, les communes deviennent autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Ainsi, il est désormais confié aux communes de plus de 3.500 habitants l'exercice obligatoire des compétences suivantes pour lesquelles la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi prévoit un accompagnement financier :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, ainsi que les futurs parents ;
- Planifier au vu du recensement des besoins le développement de l'offre d'accueil ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

A ce titre, la ville d'Oloron Sainte-Marie a perçu en fin d'année 2025 un accompagnement financier d'un montant de 20.328,13 €.

Il est précisé que la compétence « Accueil du jeune enfant » a été transférée à la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Aussi, il est proposé de reverser le montant de cet accompagnement financier à la CCHB qui exerce cette compétence.

Ouï cet exposé, votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **DECIDER** le reversement de l'accompagnement financier perçu par la Ville d'Oloron Sainte-Marie au titre de l'accueil du jeune enfant, d'un montant de 20.328,13 €, à la Communauté de Communes du Haut-Béarn, laquelle exerce cette compétence,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater cette dépense.

Monsieur le Maire : Merci pas de commentaires particuliers ? pas d'opposition ? pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire

Création d'un emploi permanent à temps complet d'Assistant.e de gestion RH relevant de la catégorie hiérarchique C (cadre d'emplois des Adjoints administratifs) ou de la catégorie B (cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux).

(Départ en disponibilité pour convenances personnelles d'une agente du service à compter du 1^{er} avril 2026.)

L'agent affecté à cet emploi sera chargé principalement des missions suivantes :

- Instruire les dossiers en lien avec le Conseil Médical et appliquer les décisions rendues par cette instance,
- Déclarer les accidents de service et les accidents de travail,
- Planifier et suivre les visites médicales,
- Elaboration de la paie en binôme,
- Préparer et suivre les entretiens professionnels et mettre à jour les fiches de poste
- Elaborer les actes administratifs liés à l'absentéisme (CLM, CLD, Maladie Professionnelle, Temps partiel thérapeutique...)

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C ou B.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut : 371 (catégorie C) ou 395 (catégorie B).

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emploi correspondant.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1er avril 2026**.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création d'un emploi permanent d'**Assistant.e gestion RH** au grade d'Adjoint administratif ou de Rédacteur à temps complet à compter du **1er avril 2026** comme énoncé ci-dessus,

- **AUTORISER** le cas échéant, le recrutement de contractuels pour exercer les fonctions d'adjoint administratif sur la base de l'article 332-14 du Code général de la fonction publique aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,

- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

Monsieur le Maire : Pas d'opposition ? pas de question ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le Maire

Création d'un emploi permanent à temps complet d'agent.e technique au service transition écologique et énergétique (équipe espaces verts) , relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

(Mutation d'un agent à compter du 1^{er} avril 2026).

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

Participer aux tâches d'entretien d'espaces verts et fleuris :

- Assurer la gestion des plantes à massif : entretien, arrosage, gestion des maladies,
- Participer aux travaux de tonte de pelouses,
- Participer au ramassage des déchets de taille d'élagage de haies et d'arbustes,
- Nettoyer les bassins décoratifs.

Réaliser les opérations quotidiennes de nettoyage des espaces publics selon le plan de propreté :

- Ramasser les feuilles mortes,
- Désherber manuellement ou mécaniquement ou thermiquement la voirie,
- Mettre en place de l'absorbant sur les pollutions de surface
- Enlever l'affichage sauvage,

La durée hebdomadaire de travail sera fixée à 35 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} avril 2026**.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création à compter du 1^{er} avril 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent.e technique au service transition écologique et énergétique, comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le cas échéant, le recrutement de contractuels pour exercer les fonctions d'adjoint technique sur la base de l'article 332-14 du Code général de la fonction publique aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

Monsieur le Maire : Pas d'opposition particulière ? pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - BOURSES ATELIERS JEUNES 2026

M. BOURI : La municipalité d'Oloron Sainte-Marie reconnaît l'importance du développement des compétences des jeunes de 14 à 17ans, l'envie de ce public d'agir concrètement sur son territoire tout en répondant à son besoin de reconnaissance.

Par l'intermédiaire des ateliers jeunes, la ville propose des expériences favorisant l'acquisition de compétences sociales et techniques lors d'ateliers accompagnés techniquement et pédagogiquement par le Service Jeunesses, les Services Techniques et les associations La-Haüt, Ô 4 vents et Oloron Prévention.

Les ateliers proposés visent donc à :

- Éveiller et développer la citoyenneté,
- Apporter de nouvelles compétences,
- Favoriser les échanges et la connaissance entre acteurs (élus municipaux, agents techniques, service jeunesses, animateurs, éducateurs, jeunes et habitants) avant, pendant et après les ateliers,
- Mettre en valeur leur travail, leur engagement (point presse, valorisation sur les réseaux sociaux, présence d'un élu, d'un personnel communal en milieu public, inauguration, signalétique...).

Pour l'année 2026, 150 bourses de 75€ ont été inscrites au Budget Prévisionnel (ligne 6288 du Budget Jeunesses).

Ces bourses seront réparties selon 2 dispositifs :

- 100 bourses pour l'action estivale portée par l'association La-Haüt (7 500 €),
- 50 bourses en diffus sur l'année pour soutenir les projets des jeunes investis dans ces structures :
 - 20 bourses sont sollicitées par l'association La-Haüt (1 500 €),
 - 20 bourses sont sollicitées par l'association Oloron Prévention (1 500 €),
 - 10 bourses sont sollicitées par l'association Ô 4 Vents (750 €).

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **VOTER** un crédit de 11 250 € à prendre sur ceux inscrits au Budget Primitif 2026.

Monsieur le Maire : Merci, S'il n'y a pas de questions, je soumetts le rapport à votre approbation. Qui est pour ? qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 – RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES 2026 – 2029 : RENOUVELLEMENT DE LA DÉROGATION POUR UNE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUR 4 JOURS PAR SEMAINE

M. BOURI : Par courrier du 8 décembre 2025, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Atlantiques a informé que les communes qui avaient obtenu une dérogation pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à la rentrée 2023, devaient renouveler et constituer un nouveau dossier pour les trois années à venir.

Ce sujet a fait l'objet de Conseils d'Écoles extraordinaires qui se sont prononcés en faveur de la continuité du fonctionnement sur la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2026 (Ecole Pondeilh le 27 janvier 2026 - Ecole Navarrot le 29 janvier 2026 - Ecoles St-Cricq le 2 février 2026 - Ecole Prévert le 5 février 2026).

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la dérogation pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2026.

Vu le code de l'Éducation et notamment l'article D. 521-10 et suivant,

Vu le décret 2017-1108 du juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le décret 2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D. 521-12 du Code de l'Éducation et arrivant à l'échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020,

Votre assemblée est invitée à :

- **EMETTRE** un avis favorable pour poursuivre comme depuis la rentrée scolaire 2023 l'organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour le renouvellement de la dérogation pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets le rapport au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc, le rapport est adopté à l'unanimité. Oui, pardon, Pierre ?

Pierre BAHOU : Là-dessus, je n'ai aucun commentaire à faire sur la légitimité des conclusions de ces réunions qui ont eu lieu. Il n'y a pas de problème, simplement, c'est faire une remarque.

Le cadre national et dysfonctionnel que les journées, les semaines des jeunes enfants, et en particulier ceux qui sont au collège ou au lycée, quoique ça déborde, on est d'accord, de cette stricte délibération, n'est pas adapté.

À ce titre-là, une véritable consultation nationale suivie des faits serait la bienvenue pour prendre en compte l'ensemble des contraintes chronobiologiques, qui pèsent en particulier sur les élèves, mais aussi sur l'ensemble des personnels éducatifs. D'une part en réfléchissant sur la répartition du nombre d'heures par semaine, la répartition du nombre de semaines par an, la répartition du nombre d'années dans l'ensemble des cycles sans vision d'ensemble. Après, c'est sûr que se répartir une quotité horaire sur quatre jours ou quatre jours et demi, c'est le cadre national qui

mériterait une véritable concertation.

Moi, je n'ai pas de prévention à faire sur les recommandations de ces conseils-là, mais je souhaite m'abstenir au moins pour interpeller peut-être sur la nécessité que nous aurions et le gain que nous aurions aussi à réfléchir correctement sur les rythmes.

Enfin, en disant, tout particulièrement pour nos élèves du primaire, qui, rapidement après deviennent des collégiens et, plus tard, des lycéens, que la distance vis-à-vis des lieux d'études, en particulier dans notre territoire, fait que nombre de jeunes gens, d'adolescents, ont à subir quand même des journées de très, très grande amplitude, qui sont tout à fait préjudiciables à leur pleine réussite.

Sami BOURI : Oui, tout à fait, et qui sont particulièrement contre-productives pour celles et ceux qui ne sont pas préparés socialement à assumer des heures aussi importantes ou des séquences de 6-7 semaines de travail intensif.

La Convention nationale citoyenne sur les temps de l'enfant, qui a été instituée à l'initiative du Président de la République, a rendu des conclusions qui sont plus que discutées par les professionnels, puisque ces professionnels-là, les enseignants et les enseignantes, n'étaient pas conviés à donner leur point de vue. C'est absolument hallucinant de bêtises quand on veut effectivement aller dans le bon sens en co-partenariat. Mais c'est la raison pour laquelle je me disais que ça serait bien qu'ici et là, et donc, pour ce qui nous concerne à Oloron Sainte-Marie, nous ayons l'initiative d'y réfléchir sérieusement en co-partenariat, comme nous le faisons sur bien d'autres choses, comme par exemple, la renaturation des cours d'école.

Monsieur le Maire : Bien, merci, Je partage totalement vos avis. J'étais hier, par le plus grand des hasards, avec dans mon entourage, un jeune de 15 ans qui est en seconde maintenant, qui avait fait 4 heures de cours le matin, qui avait 1 heure pour déjeuner, qui avait 5 heures de cours, l'après-midi et qui, après, avait 1 heure d'études pour attendre le bus pour préparer son contrôle du lendemain. Ça fait une journée pleine de 10 heures que peu d'adultes accepteraient de faire sans rechigner.

Donc, je mets le rapport aux voix, donc qui est contre ? personne. Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité par 30 voix pour et 1 abstention (M. Pierre BAHOU).

14 - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES POUR LA REHABILITATION DU PONT HENRI LACLAU (RD6) ET LA REQUALIFICATION EN VOIE VERTE DU TROTTOIR AMONT

Monsieur le Maire

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique, et notamment son article L.2422-12 ;
- le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Ville d'Oloron Sainte-Marie ;

Considérant :

- la nécessité de coordonner les travaux de réhabilitation du pont Henri Laclau et de requalification du trottoir amont en voie verte ;
- l'intérêt pour la commune d'améliorer les mobilités douces ;
- la désignation du Département comme maître d'ouvrage coordonnateur ;
- le montant prévisionnel de la participation communale fixé à 180 000 € HT ;

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la convention de co-maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération.
- **ACCEPTER** la participation financière de la Ville pour un montant prévisionnel de 180 000 € HT, le montant définitif étant arrêté à l'issue des travaux.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents.
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Monsieur le Maire : Oui, Pierre ?

Pierre BAHOU : Merci, une remarque. Donc, puisqu'il s'agit ici, entre autres choses, de la sécurité, des déplacements sur la rocade. Dans Oloron, on avait eu déjà dans ce Conseil à s'émouvoir d'un accident de circulation qui était intervenu au mois de mai 2025, avec, si on se rappelle, cette cycliste qui avait été renversée sur un giratoire. Il s'avérait que ces giratoires, la manière dont ils avaient été agencés, et tout particulièrement le couloir de la mort, c'est-à-dire le couloir extérieur, les bandes dévolues, on va dire pour les deux roues ne sont pas du tout conformes aux préconisations d'aménagement public, notamment par le CEREMA. Et une réunion sur site avait eu lieu avec les services techniques, avec Monsieur CONTOU-CARRERE, avec nombre d'élus autour de cette table.

Fin août 2025, on avait effectivement constaté qu'il y avait un problème et qu'il s'agissait clairement de retirer ces plots en béton, et de réviser la signature en amont des giratoires pour inviter les deux roues à suivre une trajectoire conforme à leur sécurité.

Les services techniques devaient chiffrer l'enlèvement de ces quelques aménagements dysfonctionnels, et vous alliez pouvoir, pour notamment le prochain budget et aussi les prochains

investissements de voirie, vous alliez pouvoir arbitrer de l'opportunité de mettre en conformité ces giratoires. Depuis le mois de septembre, toujours pas de retour, toujours pas d'information, si ce n'est qu'on attend. Et là, le risque qu'il y a, c'est qu'il n'y a pas eu qu'un seul accident dans ce type de configuration. Il y en a déjà eu au minimum 4 ou 5, dont certains ont été particulièrement graves. Je pense à un professeur renversé sur un autre rond-point dans des circonstances tout à fait analogues, et un jeune homme aussi dans un autre giratoire, un troisième, sur un giratoire différent, dans des circonstances similaires.

Le risque qu'il y a à laisser passer, à laisser s'égrener le temps, c'est la survenue d'autres accidents graves, voire même d'accidents définitifs. Donc, nous en sommes à ce sujet ? Est-ce que vous allez dans le temps qui va venir, est ce que vous allez intervenir pour mettre en conformité ces giratoires ?

Je crois que, là, ce Conseil municipal en période électorale est tout à fait propice, parce que vous allez pouvoir nous dire ce qu'il en est de vos intentions. Peut-être aussi que les autres représentants des listes candidates pourront aussi nous dire ce qu'elles pensent de cette situation-là ? Merci de vos réponses.

Sami BOURI : Oui. Alors, Pierre, nous étions sur site ensemble. Quand nous étions, quelques semaines plus tard, à faire du vélo, avec un bureau d'études qui est venu à l'initiative de la Régie Mobilité de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, observer les grands défauts, effectivement, quelques qualités, mais beaucoup de défauts, mais ça, c'est l'histoire et la topographie de notre ville qui les justifie, en fait, donc, ce qui doit être désormais fait.

Sur site, fin août, on avait acté un certain nombre de perspectives et donc ça tarde effectivement. Mais ça tarde parce qu'il nous faut intégrer maintenant ces aspects-là dans le plan général de circulation, dont l'étude a été confiée tout à fait récemment, c'est-à-dire il y a trois semaines, un mois, à un cabinet qui va mettre en étude.

L'idée, c'est bien d'intégrer toutes ces demandes pleinement justifiées, en fait, auxquelles moi, je souscris pleinement, bien évidemment, dans cette étude qui va être réalisée en bonne et due forme et dont on ne peut pas s'exonérer, c'est la procédure qui est en cours.

Dans les programmes des uns et des autres, mais dans le nôtre, bien évidemment, figure pleinement l'amélioration très significative de la cyclabilité. C'est en toute sécurité de l'ensemble de celles et ceux qui traverseront nos rues, nos routes, nos places.

Pierre BAHOU : Sami BOURI, sur cette question-là, le plan de circulation, c'est une chose. Il faut faire un certain nombre de rues à sens unique. Vous déciderez probablement de consulter la population sur le bien-fondé de tel ou tel sens. Vous déciderez, malheureusement, peut-être, de faire appel à un cabinet extérieur parce que, bon, pas de commentaire là-dessus, mais en fait, si vous faites comme ça, ces giratoires, qui sont de véritables coupe-gorges, le temps que se mette en place un plan de circulation, il y a une probabilité clairement supérieure à zéro, qu'il y ait un accident potentiellement mortel dedans. Il n'a rien à voir avec un plan de circulation, c'est juste une question de sécurisation d'une douzaine de giratoires.

Je crois que pour quelques centaines de milliers d'euros, après, on peut parler franchement. Une personne qui meurt, d'un point de vue strictement comptable, Ça coûte un million d'euros. On calcule coût-avantage. Il vaut mieux opter pour la sécurité, ça coûte moins cher. Et c'est bien dommage. Je dirais qu'il faut rester dans des termes choisis quand même, pour le PV de ce conseil municipal, mais c'est un peu « Ballot » d'attendre un an, deux ans, parce qu'il y a ce

risque mortel sur ces giratoires. Il y a eu plusieurs accidents, ce n'est pas juste un, il y en a plusieurs !

Sami BOURI : Sur la probabilité que les choses arrivent, dès qu'elles sont supérieures à zéro, c'est intolérable. Donc je ne peux que te rejoindre, bien évidemment.

Sur le coût économique, je crois qu'il a été établi, effectivement. Tu connais comme moi, ces faits-là. Je n'aurais pas utilisé cet argument. Ce que j'affirme, tout simplement, c'est que nous avons respecté un plan de progression d'amélioration de la cyclabilité et de la sécurité sur la ville d'Oloron Sainte-Marie, en partenariat nécessairement, a compétence est intercommunale, avec la CCHB, et que, effectivement, l'ensemble des recommandations qui ont été faites, dont celles qui ont été faites à la fin du mois d'août sur les ronds-points en ta compagnie, avec l'ensemble des services techniques et d'autres élus, seront intégrées nécessairement. On a respecté le plan de progression qui avait été posé bien avant. Le bureau d'études de cyclabilité est désormais un bureau d'études du Plan de circulation. C'est discutable, c'est ce que tu fais, mais c'est ce que nous avons fait.

Monsieur le Maire : Quoi qu'il en soit, la mise en place du plan de circulation, vous avez raison, ça va prendre du temps, mais ça n'empêche pas de démarrer par les ronds-points. Mais il faut qu'à la sortie des ronds-points, les pistes continuent. Ça vaut le coup de regarder ça.

Je pense qu'aucun de ceux qui sera aux affaires dans quelques semaines ne rechignera sur le fait qu'il faut aller dans le sens d'une accélération pour les ronds-points.

Daniel LACRAMPE : Juste une précision, puisque Pierre BAHOU nous interpelle aimablement. Je faisais partie également de cette délégation qui était sur site devant le Bricomarché, et je pensais, comme Pierre BAHOU, que nous aurions un résultat un peu plus rapide. Alors, il y a bien sûr des contraintes de tous les côtés, au niveau des services techniques et autres, et rien n'est facile. Mais je crois que plus rapidement on y verra clair sur ce sujet-là, mieux ça vaudra.

Il était question tout à l'heure de porte à porte des sujets qui sont évoqués ou qui seront évoqués. C'est effectivement l'un des sujets qui revient assez régulièrement. Il y a des attentes et je crois que c'est une question qui devra être prise à bras le corps le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire : Elle le sera. Alors je ne sais pas si quand j'ai fait voter Pierre BAHOU, vous avez voté ou pas voté ou si vous vous êtes abstenu ? Non, mais c'était sur le pont Laclau.

Pierre BAHOU : Mais comme c'était sur la rocade, j'ai rebondi...

Monsieur le Maire : Vous avez rebondi. Donc, le vote était à l'unanimité avec votre expression, qui sera donc retransmise. Pardon ? Je l'ai fait voter, oui. Je l'ai fait voter, Pierre BAHOU a demandé la parole après. Bien, Le sujet suivant concerne l'approbation de convention avec Enedis, c'est...

Si, je l'ai fait voter. Bon, alors on vérifiera ça à l'enregistrement. Donc, sur l'approbation de la convention, on me dit que non, donc Carine doit avoir raison, encore une fois. Donc, d'accord, Je le propose pour la première fois ou pour la deuxième fois au vote sur la convention avec le Conseil départemental pour les travaux d'étanchéité sur le pont Laclau.

Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Donc, le rapport est adopté à l'unanimité et deux fois valent mieux qu'une.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 – APPROBATION DE CONVENTIONS AVEC ENEDIS – PARCELLE BE 0229

Monsieur le Maire Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont nécessaires au 16 Boulevard des Pyrénées, référence cadastrale BE 0229.

Il convient donc de signer avec la société ENEDIS :

- Une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels, sur la parcelle BE0229,
- Une convention de servitudes sur la parcelle BE0229.

Vu les plans ci-annexés,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la société ENEDIS la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels ci-annexée,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la société ENEDIS la convention de servitude ci-annexée,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les plans ci-annexés.

Monsieur le Maire : J'imagine que ça ne posera pas de problème parce que si cela en posait, la boulangerie qui s'installe-là ne pourrait pas fonctionner. Et d'ailleurs, j'ai remarqué à l'occasion de ce chantier, cet environnement, qui accueillera certainement des entreprises, bénéficiera de cette convention, du moins les entreprises qui s'installeront là. Mais tout est à la charge du premier qui est arrivé et qui doit payer pour tous les autres. Et moi, j'ai plaidé auprès de ENEDIS pour qu'on fasse une convention pour que les prochains puissent participer à l'édification de cette borne mais ce n'est pas possible.

Voilà, mais je découvre avec stupéfaction qu'on a fini ce Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée, je vous souhaite une bonne campagne. On n'a pas voté ! Mais ce n'est pas vrai !

Sami BOURI : Tu ne veux pas finir en fait !

Monsieur le Maire : Il vaut mieux que j'arrête. Donc ce rapport, Je le mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour cette unanimité. Je vous remercie aussi pour les propos de début de mandat que je ne mérite pas certainement autant, mais ils m'ont fait plaisir. On ne va pas recommencer, on ne va pas recommencer.

Je vous souhaite une bonne soirée, Je vous dis à très bientôt sur les estrades, dans les rues d'Oloron et sur les espaces publics. Merci, beaucoup.

La séance est levée à 19h45.

**Le Maire/Président,
Bernard UTHURRY**

**Le Secrétaire,
Mme Sabine SALLE**



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Uthurry", written over the seal.



A stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large, flowing 'S' shape.